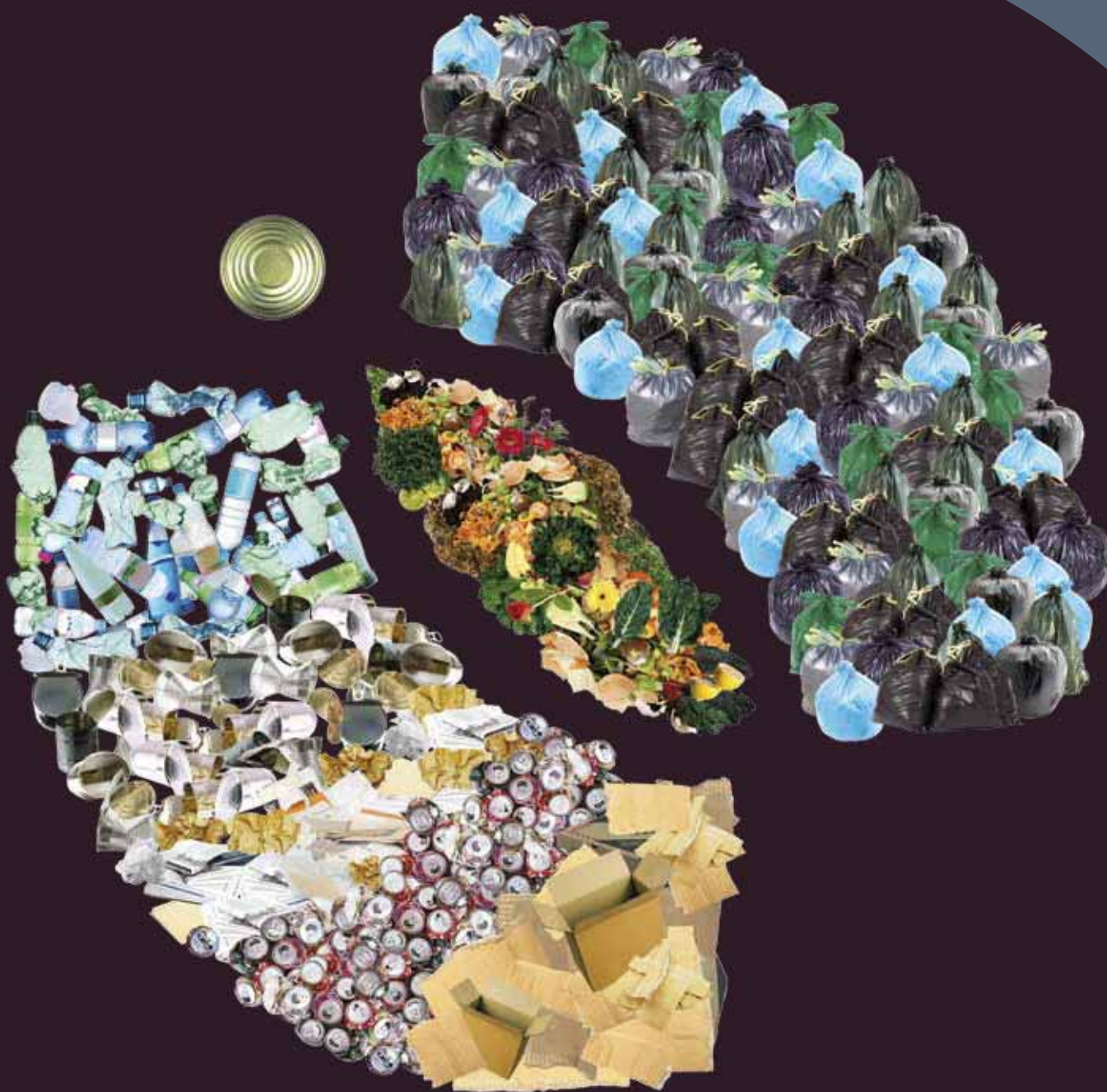




2010, une année d'affirmation pour le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers



FRANÇOIS DAGNAUD

Président du Syctom,
l'agence métropolitaine
des déchets ménagers

Désireux de nous rendre plus accessibles et de partager, plus encore, les enjeux de notre mission de service public, nous avons fait évoluer notre identité en 2010 : le SYCTOM de l'Agglomération parisienne est devenu le **Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers**. Nous souhaitons ainsi revendiquer notre démarche de solidarité intercommunale au cœur même de la métropole parisienne et notre mission de service public d'écologie urbaine, à l'écoute de toutes et de tous.

L'adoption de notre plan « **Métropole Prévention Déchets 2010-2014** », dédié à la réduction des déchets ménagers, marque également une étape supplémentaire dans notre engagement pour l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement et du PREDMA de l'Île-de-France. Elle a confirmé notre volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne des déchets et notre implication auprès des collectivités de la métropole afin de mettre en œuvre des programmes locaux de prévention sur 100 % de notre territoire.

La prolongation du dialogue sur le projet de **transformation du centre Ivry-Paris XIII** à l'issue du premier débat public organisé en France sur les déchets ménagers témoigne tout autant du renforcement de la concertation comme mode de gouvernance.

Avec **trois projets consacrés à la valorisation organique**, et la prise en compte de la montée en puissance attendue de la collecte directe des biodéchets, le Syctom a également affirmé sa stratégie de diversification des modes de traitement des déchets ménagers, au profit du retour à la terre de la matière organique.

Grâce à un **effort continu pour maîtriser nos dépenses et à la recherche constante d'économies sur les coûts d'exploitation**, nous sommes parvenus à maîtriser le budget du Syctom et à stabiliser de fait le montant de la redevance acquittée par nos collectivités adhérentes, sans rien enlever à la qualité de notre service. Ainsi, en 2010, le coût du traitement des déchets n'est pas venu alourdir la fiscalité des ménages de la métropole parisienne.

Fidèle à ses engagements en faveur de la ville durable, le Syctom a posé en 2010 les jalons d'une nouvelle décennie.

Je remercie ici nos équipes pour leur mobilisation et leur professionnalisme et salue le travail accompli par les élu(e)s du comité syndical.



Repères 2010

Indicateurs d'activité	p. 5
Indicateurs financiers	p. 5
Faits marquants	p. 6

Le Sycdom en bref

Un acteur public au service des habitants de la métropole parisienne	p. 10
Les installations du Sycdom	p. 15
Une stratégie de gestion durable des déchets	p. 14
Une organisation fonctionnelle	p. 15
Trombinoscope	p. 16

Panorama 2010

Prévention	p. 20
Valorisation matière	p. 23
Valorisation organique et énergétique	p. 28
Stockage	p. 34
Transport alternatif	p. 36

Rapport technique et financier

Budget	p. 40
Bilan détaillé d'exploitation	p. 44
Synthèse d'exploitation 2010	p. 48
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	p. 50
Les partenaires du Sycdom	p. 52

Glossaire

Directeur de la publication:
François Dagnaud
 Rédacteurs en chef:
Dominique Labrousse,
Emmanuel Borde-Courtivron
 Directrice de la communication:
Véronique Menseau
 Coordination:
Christelle Pichon,
Cécile Jean
 Crédits photos:
J.L. Vallet ; T. Dehesdin ;
N.Seguin ; L.Combe/ Sycdom, l'agence
métropolitaine des déchets ménagers ;
JR. Mazeau ; S'PACE Architecture et
Environnement ;
Sophie Robichon/ Mairie de Paris.
Gilles Plagnol/ Ville de Saint-Cloud.
Julien Jaulin/ Ville de Stains.
Yann Rossignol/ Ville de Meudon
ORDIF
Parimage
 Conception réalisation: **PARIMAGE**
 Rédaction: **Monik Malissard**
 Imprimé par **Desbouis-Grésil**,
 certifié ISO 14001, sur papier Cyclus
 Print 100 % recyclé - juin 2011.

1
nouvelle
identité
pour le
Syctom

1
nouveau
plan de
prévention

+ 40 %*
de recettes
de ventes de
matières

+ 97 %
de collectes
sélectives
depuis 2001

5 331
visiteurs
accueillis dans
les installations
du Syctom

69 %
Taux de
recyclage
des collectes
sélectives

47 %
Taux de
valorisation des
encombrants

20,9
millions €
de soutien à
la collecte
sélective versé
aux collectivités
adhérentes

48 %
Taux de
valorisation des
déchets déposés
en déchetteries

- 16 %
de déchets
incinérés
depuis 2001

+ 28 %*
d'aides
des éco-
organismes

421
kg/habitant/an
de déchets ménagers
sur le territoire
du Syctom
à périmètre
constant

1
ouverture
de circuit
de visite à
Isséane

10
millions €
Subvention de
l'Ademe au projet
de méthanisation
à Romainville

305,7
millions €
de dépenses de
fonctionnement

5
millions €
Contribution du
Syctom au budget
de l'Ademe via
la TGAP

* Par rapport à 2009.

Repères 2010

Indicateurs d'activité

2,36 millions de tonnes de déchets traités par le Syctom

FILIÈRES DE COLLECTE

Collecte sélective	166 432 t	7,1 %
Objets encombrants	182 137 t	7,7 %
Déchetteries du Syctom	29 735 t	1,2 %
Ordures ménagères résiduelles	1 980 609 t	84 %

MODES DE TRAITEMENT

Tri et recyclage

16 % **378 304 t**

Incinération

68 % **1 604 031 t**

Stockage

16 % **372 785 t**

VALORISATION

Valorisation matière

566 820 t

dont

Papiers, cartons, plastiques,
métaux, bois recyclables,... **214 017 t**

Résidus de l'incinération
valorisables **352 803 t**

Valorisation énergétique

Vapeur vendue **2 450 394 MWh**

Électricité vendue **128 649 MWh**

Indicateurs financiers

BUDGET

Total dépenses	421 407 373 €
Fonctionnement	305 649 581 €
Investissement	115 757 792 €

COÛT DU TRAITEMENT À LA TONNE

Collecte sélective	205,66 €
Objets encombrants	98,22 €
Incinération avec valorisation énergétique	88,12 €
Stockage (transport compris)	89,69 €

Faits marquants

FÉVRIER

- Constitution d'un comité de pilotage pour l'élaboration du plan de prévention 2010-2014.
- Compte-rendu et bilan du débat public sur le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII respectivement rendus par la Commission particulière du débat public et la Commission nationale du débat public.



MARS

- Lancement de la campagne de sensibilisation sur la récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

AVRIL

- Lancement des études pour la construction d'un centre de tri dans le 17^e arrondissement de Paris.
- Constitution du comité des partenaires de la concertation Ivry-Paris XIII et désignation en mai par celui-ci de Pierre-Yves Guilhéneuf comme garant.

MAI

- Décision à l'unanimité du Comité syndical de poursuivre le projet de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères à Ivry-Paris XIII avec une nouvelle période de concertation.
- Enquête publique relative au projet de centre multifilière à Romainville/Bobigny.

JUIN

- Approbation par le Comité syndical d'une convention avec la Région Île-de-France pour la mise en œuvre des programmes locaux de prévention (PLP).
- Engagement d'études sur l'intégration architecturale et paysagère du centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen.

JUILLET

- Octroi par l'Ademe d'une subvention de 10 millions d'euros pour le centre multifilière tri-méthanisation à Romainville/Bobigny.
- Commande d'une étude au Credoc pour identifier les facteurs socio-économiques de la baisse des tonnages de déchets ménagers sur le territoire du Syctom depuis 2001.
- Attribution du marché pour l'exploitation de l'unité actuelle d'incinération à Ivry-Paris XIII à la société Novergie (groupe GDF Suez).
- Attribution du marché d'exploitation du futur centre de tri des collectes sélectives Paris XV à la société Coved (groupe SAUR).



SEPTEMBRE

- Réunions de concertation sur le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII de septembre à décembre.
- Publication des principales conclusions de l'étude « Diagnostic déchets organiques » sur le territoire du Syctom.
- Premier rendez-vous des Matinales du Syctom avec les collectivités adhérentes.
- Candidature du Syctom pour participer à l'expérimentation nationale sur l'extension des consignes de tri des plastiques.

OCTOBRE

- Inauguration du circuit de visite du centre de traitement multifilière Isséane à Issy-les-Moulineaux et première journée portes ouvertes (800 personnes accueillies).
- Obtention du permis de construire pour le centre multifilière du Syctom à Romainville/Bobigny.

NOVEMBRE

- Participation du Syctom à la Semaine européenne de réduction des déchets avec distribution du kit « la cuisine anti-gaspi » à ses collectivités membres et à des associations et projection géante de messages-clés de prévention sur la façade de son centre à Ivry-Paris XIII vue par 1,3 million d'habitants.
- Début des tests d'exploitation du centre de tri à Paris XV avec l'arrivée des premières bennes.
- Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII au groupement SNC Lavalin, Merlin, Girus et Soria Architectes.
- Arrêté ministériel du 16 novembre sur le cahier des charges du financement du tri et du recyclage des déchets des emballages ménagers (barème E).
- Attribution du marché pour l'exploitation du centre actuel de tri à Ivry-Paris XIII à la société SITA.



DÉCEMBRE

- Approbation par le Comité syndical de Métropole Prévention Déchets 2010-2014 préparé par le comité de pilotage.
- Approbation par le Comité syndical du programme de construction du centre de méthanisation des boues d'épuration et des biodéchets au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois.
- Approbation par le Comité syndical de la nouvelle identité du Syctom.
- Arrêté ministériel du 21 décembre relatif à l'agrément des sociétés Adelphe et Éco-emballages.
- Ordonnance du 17 décembre 2010 transposant la Directive européenne du 19 novembre 2008.

LOI PORTANT ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT DU 12 JUILLET 2010

Dite Grenelle 2, cette loi prévoit les mesures d'application du Grenelle 1. Parmi ses principaux objectifs :

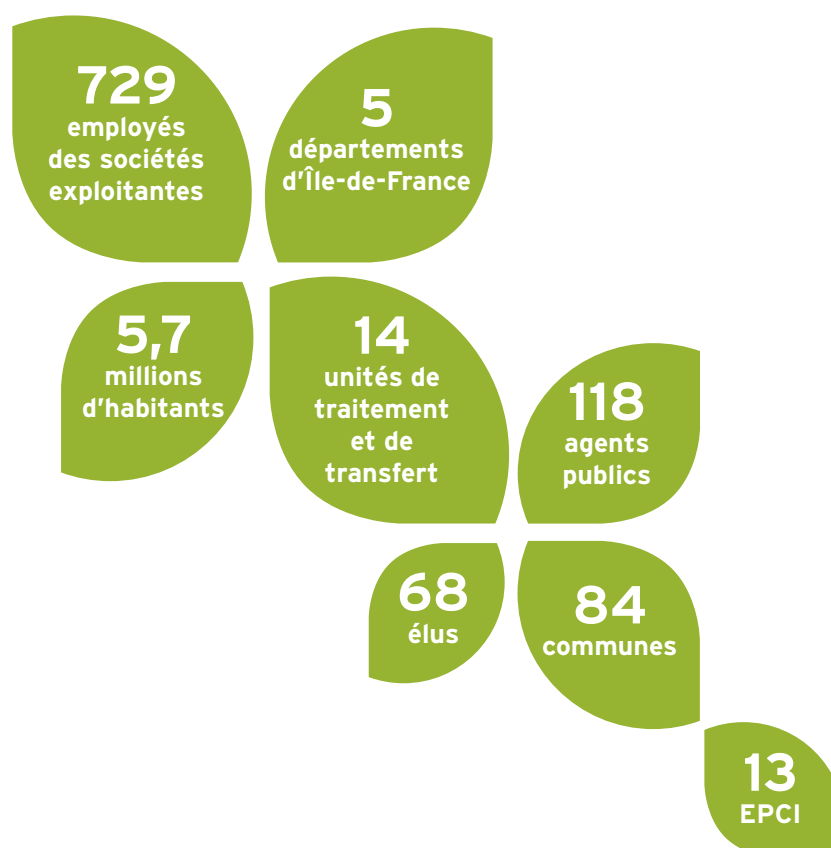
- diminuer de 15 % les quantités de déchets enfouis et incinérés et réduire la production d'ordures ménagères de 7 % sur 5 ans ;
- limiter le stockage et l'incinération à 60 % des déchets produits sur le territoire ;
- mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les seringues, les déchets dangereux des ménages, les pneus et les produits d'ameublement ;
- moduler la contribution financière des producteurs aux éco-organismes en fonction de l'impact environnemental et de la recyclabilité des produits en fin de vie ;
- collecter de façon sélective les biodéchets des plus gros producteurs en vue du retour de la matière organique à la terre ;
- autoriser les collectivités locales à expérimenter une tarification incitative calculée en fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

l'agence métro- politaine



Le Syctom **en bref**

Le Syctom, **l'agence métropolitaine des déchets ménagers**, remplit une mission de service public d'écologie urbaine. Il traite et valorise les déchets ménagers de la moitié des Franciliens, soit près de 10 % de la population nationale. Par ses engagements, sa mobilisation et l'exercice de son activité, il contribue à promouvoir le développement durable et à atteindre les objectifs fixés par les politiques nationale et régionale dans le domaine de la gestion des déchets. Animé par une démarche de solidarité à l'échelle de son territoire, il porte une vision globale des enjeux d'aménagement de la métropole parisienne. Privilégiant la concertation, il est en prise directe avec les attentes de la société quant à la qualité du cadre de vie.



Un acteur public au service de la métropole parisienne

Zoom

2010



Un établissement public géré collectivement par des élus locaux

SITOM93 ET SYELOM : DES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

Le SITOM93 (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis) et le SYELOM (Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères) rassemblent respectivement 37 et 30 communes membres du Syctom. Leur partenariat avec le Syndicat s'inscrit dans le cadre de conventions d'objectifs, par lesquelles celui-ci leur apporte une aide financière ainsi qu'un appui technique et soutient leurs actions de communication.

Le SYELOM et le SITOM93 accompagnent le Syctom dans la mise en œuvre de son plan de prévention des déchets. Ils assurent une animation territoriale sur leur périmètre pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes locaux de prévention. Le SYELOM travaille plus spécifiquement sur un dispositif de collecte des déchets de soins et des déchets dangereux des ménages et poursuit le développement de son réseau départemental de déchetteries.

Le SITOM 93 est particulièrement impliqué dans les actions de prévention visant à garantir un compost de qualité à la mise en service des centres de méthanisation programmés en Seine-Saint-Denis (tri à la source du verre et des déchets dangereux des ménages).

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est un **établissement public administratif**. Créé en 1984, il **regroupe 84 communes** sur le territoire le plus densément peuplé de France : il est au service de 5,7 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne, dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines. Les communes adhèrent au Syctom soit directement, soit via des intercommunalités, soit par l'intermédiaire de syndicats départementaux (SITOM93 et SYELOM) avec lesquels il travaille en partenariat.

Le Syctom est administré par un **Comité syndical**. **Composé de 68 élus locaux** représentant les 84 collectivités locales, celui-ci définit la politique de l'agence, vote le budget, décide des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service. Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités. Il élit les 36 membres du Bureau, qui prépare les délibérations du Syctom. Constituée de 5 membres élus par le Comité syndical, une Commission d'appel d'offres est placée sous l'autorité du Président du Syctom. Conformément au Code des marchés publics, elle vérifie la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés. En 2010, elle s'est réunie 15 fois.

Un service public d'écologie urbaine

Le Syctom exerce **une mission de service public**, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement : **le traitement des déchets produits par les ménages** habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence ⁽¹⁾, mais ont conservé la charge de la collecte.

Le Syctom traite **les déchets ménagers et assimilés** : les papiers et emballages issus des collectes sélectives (à l'exception du verre ⁽²⁾), les ordures ménagères résiduelles, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries par les ménages ; les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Soucieux d'exercer pleinement la responsabilité dont il a la charge, le Syndicat **possède ses propres installations industrielles** qu'il entretient, modernise et développe conformément à un programme d'investissement pluriannuel. Il y **trie les déchets recyclables et incinère le tout-venant des ordures ménagères** en valorisant la chaleur dégagée en énergie.

Ses unités de production sont toutefois insuffisantes par rapport aux besoins de traitement. Actuellement, il recourt à des équipements extérieurs, via la procédure de marchés publics, pour compenser son déficit de capacités. Dans une perspective à moyen et long terme, il a pour **stratégie de se doter d'une autonomie de moyens**. Il investit pour traiter sur son territoire les

déchets ménagers qui y sont produits, conformément au principe de proximité. Son objectif est de mieux maîtriser la gestion du service public, sans être soumis aux contingences de disponibilité des unités extérieures.

Le Syctom **confie l'exploitation de ses équipements à des sociétés privées** dans le cadre de marchés publics. Ce cadre contractuel lui permet notamment de conserver la maîtrise de ses équipements et de réaliser directement les travaux de mise en conformité de ses installations par rapport aux évolutions réglementaires et de diligenter tous les contrôles qu'il estime nécessaires pour s'assurer de la bonne marche de l'exploitation et de la sécurité de ses centres.

Ses ingénieurs conduisent des études pour explorer les possibilités d'évolution technique des installations, réduire les rejets atmosphériques, limiter les risques environnementaux et sanitaires...

LE PRINCIPE DE PROXIMITÉ

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement prévoit l'organisation du transport des déchets en les traitant et/ou les éliminant à proximité. Ce principe figure également dans le Code de l'environnement et a été réaffirmé par la directive déchets de 2008 ainsi que par le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) de l'Île-de-France.

(1) Toutefois, certaines collectivités ont passé des contrats directs avec des opérateurs privés pour traiter leurs déchets verts ou les matériaux réceptionnés dans leur déchetterie.

(2) Le verre collecté par les communes adhérentes du Syctom est directement traité par les entreprises de la filière de recyclage.

LE TERRITOIRE DU SYCTOM

- 34 communes hors intercommunalité
 ■ Paris
 ■ CA Grand Paris Seine Ouest
 ■ CA Cœur de Seine
 ■ SEAPFA
 ■ CA Plaine Commune
 ■ CA Sud de Seine
 ■ CA Val de Bièvre
 ■ CA Est Ensemble
 ■ CA du Mont Valérien
 ■ CA Seine Défense
 ■ CC Charenton - Saint-Maurice
 ■ CC Chatillon - Montrouge
 ■ CA Versailles Grand Parc
 ■ CA de l'aéroport du Bourget
 ■ CC Clichy - Montfermeil
 ■ SITOM93
 ■ SYELOM
 CA : communauté d'agglomération
 CC : communauté de communes



UNE NOUVELLE IDENTITÉ

Afin de se positionner clairement vis-à-vis du public dans son champ de compétence et sur son territoire, et d'être identifié comme un service public d'écologie urbaine, le SYCTOM est devenu le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Il s'est aussi doté d'une nouvelle identité visuelle, associant à son nom l'image du papillon.

Symbole de métamorphose, le papillon évoque le processus de transformation des déchets en ressources - matières, compost, énergie - qui est au cœur de la stratégie de valorisation des déchets poursuivie par le Sycotom.

Par son graphisme, il donne à voir une représentation cohérente de l'agglomération parisienne, avec une zone centrale solidaire des communes qui l'entourent.

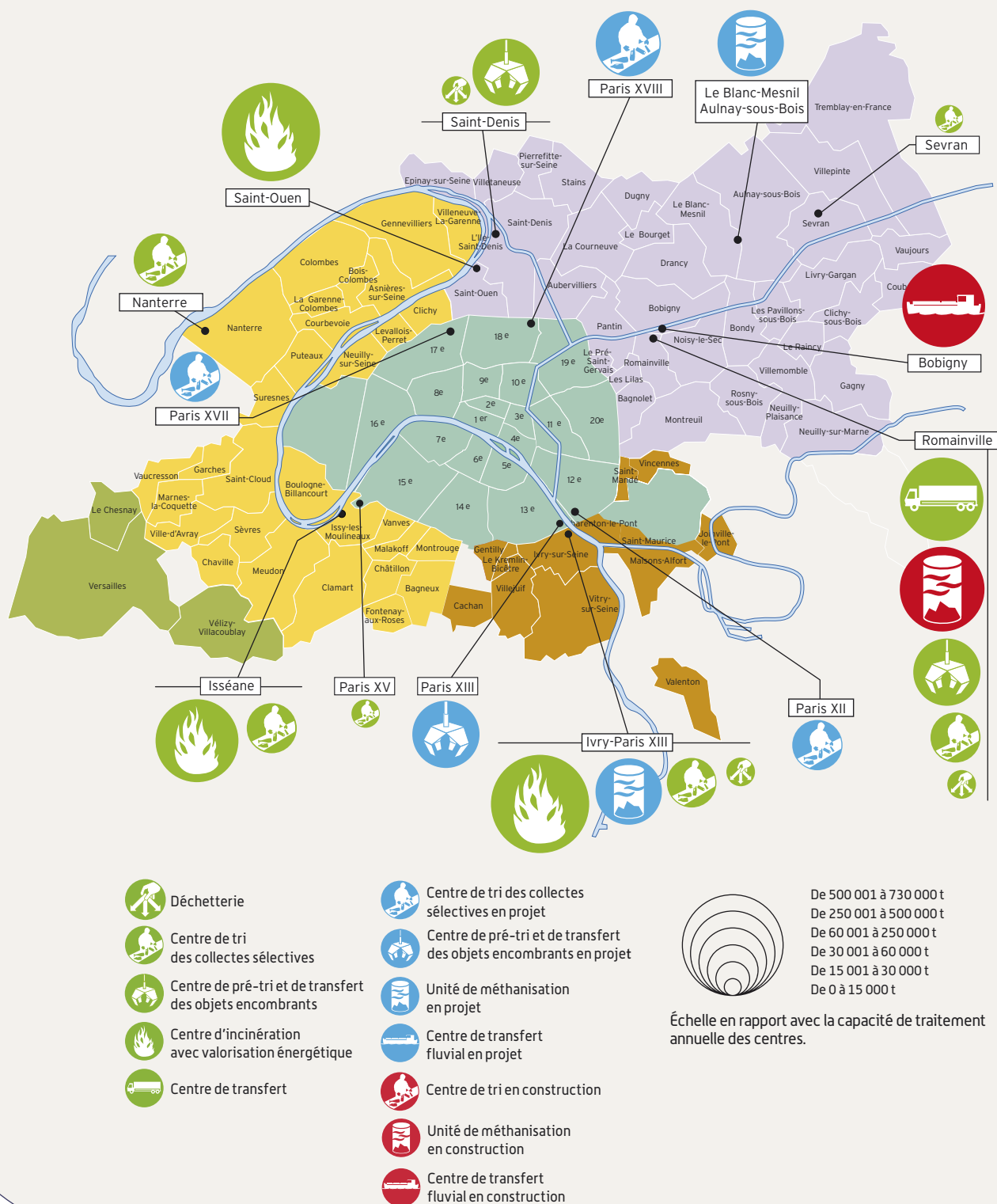
Enfin, couleur feuille, couleur bois, le nouveau logo traduit l'engagement du syndicat en faveur du développement durable.

LES INSTALLATIONS DU SYCTOM

Le Syctom compte 14 unités de traitement réparties dans 8 communes: 6 centres de tri des collectes sélectives, 3 déchetteries, 1 centre de transfert des ordures ménagères résiduelles, 1 centre de pré-tri et de transfert des objets encombrants et 3 unités d'incinération avec valorisation énergétique. Il a également mobilisé 17 unités privées.

Sont en construction: 1 unité de méthanisation à Romainville et une plate-forme fluviale à Bobigny.

Sont en projet: 1 centre de co-méthanisation des boues et des biodéchets au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois et 2 centres de tri des collectes sélectives dans les XVII^e et XII^e arrondissements de Paris.



Un appui technique et financier aux collectivités adhérentes

Outre sa mission de traitement des déchets, le Syctom soutient la politique de gestion des déchets de ses collectivités adhérentes, en leur fournissant de multiples services.

Il les accompagne dans leurs **actions de sensibilisation** du grand public. Ainsi développe-t-il des moyens et des supports que chaque collectivité ne pourrait mettre en œuvre à son échelle. Il conçoit des outils qu'il met gracieusement à leur disposition le temps d'un événement (panneaux d'exposition, vitrines...) ou pour leur usage permanent (film pédagogique, kits d'animation...). Il réalise des documents destinés à faciliter le travail des ambassadeurs du tri et des techniciens des services de collecte en contact avec le public.

Le Syctom apporte aussi ses **conseils techniques** à ses collectivités adhérentes, en s'appuyant sur le SITOM93 et le SYELOM. Il les accompagne dans la mise en œuvre de leur politique de prévention, en animant des réunions

d'information et d'échanges, en créant par exemple des synergies entre acteurs territoriaux, en mutualisant les bonnes pratiques, en fournissant un apport méthodologique, en organisant des formations...

L'agence métropolitaine des déchets ménagers accorde également des **subventions** pour la construction de déchetteries, la création de recycleries, le déploiement des programmes locaux de prévention, l'amélioration de la collecte sélective...

Enfin, le Syctom a pour souci constant de peser le moins possible sur la fiscalité locale. C'est dans cet esprit qu'il s'est engagé à **maîtriser ses dépenses** afin de limiter le rythme d'évolution de la redevance que ses collectivités lui versent pour le traitement des déchets de leurs habitants. Il optimise notamment ses coûts en faisant jouer la concurrence la plus large lors du renouvellement de ses marchés d'exploitation et en négociant des prix planchers de reprise des matériaux.



LES MATINALES DU Syctom

Un nouveau rendez-vous de rencontre et de discussion a été lancé en 2010 : les Matinales. Deux fois par an, le Syctom réunit techniciens environnement-déchets, responsables et chargés de communication et ambassadeurs du tri de ses collectivités adhérentes pour leur présenter les services et les outils qu'il développe à leur intention et pour recueillir leurs besoins. Ce moment d'échanges pluridisciplinaires est mis à profit pour planifier ensemble à l'échelle de la métropole les opérations de sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets.

Une force de proposition sur la scène publique

Le Syctom a une vision globale de la production et du traitement des déchets ménagers à l'échelle de l'agglomération parisienne. Au service de près de 10 % de la population française, son implication est essentielle pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement dans le domaine de la gestion des déchets.

C'est pourquoi il s'exprime sur la scène publique en vue de **promouvoir les solutions de gestion des déchets les plus compatibles avec le développement durable**. Son attention se porte notamment sur l'amélioration des modes de gouvernance des éco-organismes et du système de financement des collectes sélectives, l'incitation à l'éco-conception des produits ou encore le soutien aux investissements publics vertueux en matière de solutions de traitement des déchets.

Animé par une démarche de solidarité territoriale à l'échelle de l'agglomération parisienne, habitué à faire prévaloir les enjeux collectifs dans le respect de

la diversité et de l'identité des entités qui le composent, le Syctom est aussi un **précurseur de gouvernance métropolitaine**. À ce titre, il a la volonté de mettre son expérience et ses compétences au service du débat ouvert sur la gouvernance de la métropole parisienne.



François Dagnaud, aux côtés d'Eric Chevaillier, président de l'ORDIF, et d'Hélène Gassin, vice-présidente de la région Ile-de-France, lors de la conférence de presse des Assises Nationales des déchets.

Une stratégie de gestion durable des déchets

Une politique en accord avec les orientations européennes

Depuis une douzaine d'années, le Syctom s'est fixé des priorités stratégiques qui correspondent aux orientations adoptées en 2008 par l'Union européenne dans la directive déchets et reprises dans le Grenelle de l'environnement et le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) de l'Île-de-France :

- contribuer à la prévention des déchets, pour limiter les quantités à traiter ainsi que leur nocivité,
- développer le tri et le recyclage,
- adapter ses capacités de traitement aux quantités de déchets produits sur son territoire, selon le principe de proximité,
- diversifier ses modes de valorisation, en fonction de la composition des déchets,
- réduire au maximum le recours au stockage,
- maîtriser les impacts de son activité sur la santé publique et sur l'environnement,
- accroître le recours aux transports alternatifs à la route.

Réduire les déchets

Dès 2004, le Syctom s'est engagé dans un plan de prévention et de valorisation des déchets qui a contribué à détourner de l'incinération ou de l'enfouissement 210 000 tonnes de déchets ménagers par an.

Son plan de prévention 2010-2014 poursuit et amplifie ces efforts afin d'aider ses collectivités à atteindre les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets (- 7 % de déchets ménagers en 5 ans).

Diversifier les modes de valorisation

Le Syctom investit dans de nouvelles installations pour trier les déchets recyclables et pour valoriser les ordures ménagères, selon leur composition, en énergie et/ou en compost. Il développe notamment des projets de méthanisation des déchets biodégradables. Dimensionnés au regard de la baisse prévisible des tonnages collectés, ses projets sont conçus pour être évolutifs.

Limiter les impacts environnementaux

Le Syctom est attentif à réduire au mieux les nuisances liées à ses activités, qu'il s'agisse des émissions atmosphériques, olfactives et sonores ou des rejets liquides. Il implante ses activités à proximité des lieux de production des déchets pour limiter le trafic routier et ses effets dommageables. Il les construit et les exploite dans le respect de la population, des milieux naturels et de l'environnement urbain, en privilégiant les meilleures solutions techniques. Il favorise également le recours aux transports alternatifs à la route.

LES CHARTES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE : DES PARTENARIATS POUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de protéger les milieux de vie - naturels, professionnels et urbains -, le Syctom construit et exploite ses installations conformément à des chartes de qualité environnementale. En les signant, l'agence, ses maîtres d'œuvre et exploitants s'engagent sur un certain nombre d'objectifs vis-à-vis des populations riveraines et des collectivités qui accueillent ses équipements. Leurs engagements concernent notamment la préservation des ressources, l'intégration urbaine, architecturale et paysagère, la limitation du trafic routier, la minimisation des nuisances sonores et olfactives, l'information et la concertation avec le public, l'éducation à l'environnement, l'insertion professionnelle et la qualité des conditions de travail. Un programme conjoint de suivi et de contrôle est mis en œuvre pour vérifier le respect des objectifs.

Agir dans la transparence

Le Syctom informe le public sur sa mission et sur les enjeux liés à la gestion des déchets via des publications, des campagnes d'information, des visites, des outils de sensibilisation, le site www.syctom-paris.fr, des journées portes ouvertes, ou encore sa participation à des salons.

Il déploie ses efforts de communication en direction de ses collectivités adhérentes et de l'ensemble de ses parties prenantes pour éclairer sa stratégie d'investissement, expliquer le fonctionnement de ses installations, mieux faire comprendre les moyens mis en œuvre pour la sécurité de ses équipements et la protection de l'environnement.

Une organisation fonctionnelle

Privilégier la concertation

Considérant que la concertation est la seule démarche d'amélioration collective de la gestion des déchets, le Syctom associe à son activité - ses projets d'investissement, le fonctionnement de ses sites ou sa politique de prévention - les multiples intervenants de la chaîne des déchets : élus et services de ses collectivités adhérentes, organismes institutionnels, riverains de ses installations, associations, services de l'État...

Au-delà des séances annuelles des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) qui se tiennent à l'initiative des préfets, il réunit régulièrement les **comités de suivi des chartes de qualité environnementale**, qui veillent au respect des engagements qu'il a pris avec les élus et ses exploitants en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie. Il réunit aussi chaque année la **commission consultative des services publics locaux** qu'il a créée, constituée d'élus du Syndicat et de représentants d'associations.

Dans une optique d'**amélioration de ses modes de gouvernance**, le Syctom est attentif à s'ouvrir davantage à l'échange. En témoignent la poursuite de la concertation sur la transformation du centre Ivry-Paris XIII dans le cadre d'un comité de partenaires, la mise en place de riverains « sentinelles » autour de ses nouvelles implantations ou encore la création d'un comité de pilotage pour l'élaboration de « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 ».

En outre, dans son cadre institutionnel, le Syctom impulse une **réflexion collective** en amont du traitement des déchets **sur l'optimisation de la collecte et sur la prévention**. Il mène un travail de fond avec ses structures adhérentes pour mutualiser les connaissances. Il constitue un cadre fédérateur à l'échelle de l'agglomération parisienne pour échanger sur les projets, les expériences, les outils à développer. Dans cette logique, il associe ses membres aux études qu'il mène - à leur élaboration comme à la restitution des résultats - et participe aux comités de pilotage mis en place au niveau local.

Le Comité syndical s'appuie sur **une équipe de 118 collaborateurs**, agents publics administratifs et techniques majoritairement issus de la fonction publique. Les directions de la communication, de l'informatique et des télécommunications, des marchés et affaires juridiques sont directement rattachées au Directeur général des services. Trois directions générales adjointes sont également placées sous l'autorité du Directeur général :

- la direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets veille au bon fonctionnement des centres du Syctom, assure le suivi des contrats d'exploitation, pilote et coordonne les actions du plan de prévention,
- la direction générale adjointe des finances et de l'administration générale s'occupe de l'organisation et de la gestion des ressources du Syndicat,
- la direction générale des services techniques est chargée de la construction des nouveaux centres du Syctom, de la modernisation des équipements et de la gestion du patrimoine industriel.

Les opérateurs privés qui gèrent les centres de traitement du Syctom emploient 729 personnes. L'agence exige d'eux qu'ils respectent les dispositions législatives et réglementaires encadrant le travail, qu'ils privilégient l'emploi permanent et, pour certains postes, l'embauche de personnes en difficulté, en liaison avec les services emploi des communes d'accueil. Le Syctom suit les réponses apportées aux observations formulées par les comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT).

Par ailleurs, soucieux **d'offrir aux agents trieurs les meilleures conditions de travail**, le Syctom investit pour améliorer l'ergonomie des postes de travail et optimiser le traitement de l'air et l'insonorisation des cabines de tri. La modernisation des installations autant que l'automatisation des chaînes de tri tendent à faciliter la tâche des opérateurs et à faire évoluer leur métier vers le contrôle qualité. Le Syndicat mène aussi auprès de ses collectivités membres une action permanente de sensibilisation à la qualité du tri à la source, afin notamment d'éviter d'exposer les agents aux risques de santé que présentent les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).



Auparavant en charge du service de valorisation et de traitement des déchets de la région Île-de-France, Catherine Boux a été nommée Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets du Syctom.



CONTRÔLE DES AMBIANCES DE TRAVAIL

S'agissant du personnel employé dans ses installations, le Syctom a décidé de lancer des mesures d'ambiance de travail, notamment en termes d'agents pathogènes. Ces contrôles seront effectués par un laboratoire extérieur. Ils s'ajoutent aux mesures d'exposition au bruit réalisées depuis plusieurs années.

Trombinoscope

◆ Membres du Bureau en 2010.

75 ◆  François DAGNAUD Président du Syctom Adjoint au Maire de Paris	75  Julien BARGETON Conseiller de Paris	75 ◆  Sylvain GAREL Vice-Président du Syctom Conseiller de Paris	75 ◆  Frédérique PIGEON Vice-Présidente du Syctom Conseillère de Paris
93 ◆  Alain ROUAULT Vice-Président du Syctom Président du SITOM93	75 ◆  Michèle BLUMENTHAL Vice-Présidente du Syctom Conseillère de Paris Maire du 12^e	75 ◆  Fabienne GASNIER Conseillère de Paris	75  Olivia POLSKI Conseillère de Paris
92 ◆  Jacques GAUTIER Vice-Président du Syctom Sénateur-Maire de Garches Président du SYELOM	75 ◆  Pascale BOISTARD Adjointe au Maire de Paris	75 ◆  Danièle GIAZZI Vice-Présidente du Syctom Conseillère de Paris	75  Catherine VIEU-CHARIER Adjointe au Maire de Paris
	75 ◆  Yves CONTASSOT Conseiller de Paris	75  Marie-Laure HAREL Conseillère de Paris	DÉLÉGUÉS DU SITOM93 (SEINE-SAINT-DENIS) 
	75 ◆  Alexis CORBIERE Vice-Président du Syctom Conseiller de Paris	75 ◆  Jean-Marie LE GUEN Adjoint au Maire de Paris Député	93 ◆  Jean-François BAILLON Adjoint au Maire de Sevran Député
	75 ◆  Seybah DAGOMA Vice-Présidente du Syctom Adjointe au Maire de Paris	75  Marie-Chantal BACH Conseillère de Paris	93  Josiane BERNARD Conseillère municipale de Bagnolet
REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE PARIS 	75 ◆  Rachida DATI Conseillère de Paris Maire du 7^e	75  Hélène MACE DE LEPINAY Conseillère de Paris	93 ◆  Claude CHIABRANDO* Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois
75  Aline ARROUZE Conseillère de Paris	75 ◆  Claire de CLERMONT-TONNERRE Conseillère de Paris	75 ◆  Jean-Louis MISSIKA Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Paris	93 ◆  Joseph CITEBUA Conseiller municipal de Neuilly-sur-Marne
75  Pierre AURIACOMBE Conseiller de Paris	75  Laurence DOUVIN Conseillère de Paris	75 ◆  Anne-Constance ONGHENA Conseillère de Paris	93  François GIUNTA Adjoint au Maire de Saint-Ouen

*Jean-Pierre BOYER, conseiller municipal à Rosny-sous-Bois, a remplacé Claude Chiabrando au 31 décembre 2010.

93 ◆  Anne JARDIN Adjointe au Maire de Clichy-sous-Bois	92 ◆  Marc BARRIER Conseiller municipal de Ville-d'Avray	92 ◆  André SANTINI Vice-Président du Syctom Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux	94 ◆  Alain GUETROT Adjoint au Maire de Saint-Maurice
93 ◆  Karina KELLNER Vice-Présidente du Syctom Adjointe au Maire de Stains	92 ◆  Christine BOURCET Adjointe au Maire de Nanterre	92 ◆  Hervé SOULIE Adjoint au Maire de Saint-Cloud	94 ◆  Elisabeth HUSSON Conseillère municipale de Gentilly
93 ◆  Claude LEMASSON Adjoint au Maire de Vaujours	92 ◆  Michel de LARDEMELE Adjoint au Maire de Levallois-Perret	DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LES COLLECTIVITÉS DU VAL-DE-MARNE 	94 ◆  Laurent LAFON Vice-Président du Syctom Maire de Vincennes
93 ◆  Bruno LOTTI Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Romainville	92 ◆  Eric FLAMAND Adjoint au Maire de Vauresson	94 ◆  Samuel BESNARD Adjoint au Maire de Cachan	94 ◆  Robert LEPRIELLEC Conseiller municipal de Villejuif
93 ◆  Jean-François MAGNIEN Adjoint au Maire de Livry-Gargan	92 ◆  Guillaume GARDILLOU* Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt	94 ◆  Jean-Louis BOULANGER Adjoint au Maire du Kremlin-Bicêtre	94 ◆  Isabelle LORAND Conseillère municipale de Vitry-sur-Seine
93 ◆  Jean-Philippe MALAYEUDE Adjoint au Maire de Neuilly-Plaisance	92 ◆  Joël GIRAULT Adjoint au Maire de Montrouge	94 ◆  Jean-Marie BRETILLON Maire de Charenton-le-Pont	94 ◆  Patrick RATTER Adjoint au Maire de Valenton
93 ◆  Sylvain ROS Conseiller municipal d'Aubervilliers	92 ◆  Philippe KALTENBACH Maire de Clamart	94 ◆  Jean-Luc CAEDDU Conseiller municipal de Maisons-Alfort	DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LES COMMUNES DES YVELINES 
93 ◆  Gérard SAVAT Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Pantin	92 ◆  Maurice LOBRY Adjoint au Maire de Colombes	94 ◆  Florence CROCHETON Adjointe au Maire de Saint-Mandé	78 ◆  Philippe BRILLAULT Vice-Président du Syctom Maire du Chesnay
DÉLÉGUÉS DU SYELOM (HAUTS-DE-SEINE) 		94 ◆  Patrice GENTRIC Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont	78 ◆  Richard GUENICHE Adjoint au Maire de Vélizy-Villacoublay
92 ◆  Jean-Pierre AUFFRET Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Clichy-La Garenne	92 ◆  Olivier MERIOT Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Gennevilliers	94 ◆  Pierre GOSNAT Vice-Président du Syctom Député-Maire d'Ivry-sur-Seine	78 ◆  Magali ORDAS Adjointe au Maire de Versailles

*Remplacé en juin 2011 par Mme Christine Bruneau Maire adjointe à Boulogne-Billancourt.



PRIORITÉ À LA
PRÉVENTION

69 %Taux de recyclage
des matériaux
issus des collectes
sélectives**220 kg**de mâchefers et de
métaux sont récupérés
pour 1 tonne de
déchets incinérés**28 %**Part des produits
valorisables sortants
transportés par
la voie d'eau

Panorama 2010

En 2010, l'activité du Sycotom a été particulièrement marquée par l'adoption du plan **Métropole Prévention Déchets 2010-2014** et la poursuite du projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII. Dans les deux cas, l'agence métropolitaine des déchets ménagers s'est largement ouverte à la concertation. Elle a également fait entendre sa voix sur la scène publique en faveur de la réduction et de la gestion durable des déchets.

L'agence a continué à s'investir au quotidien pour traiter 2,36 millions de tonnes de déchets, apporter des services à ses collectivités adhérentes et faire évoluer les comportements dans un sens plus favorable à l'environnement.

Les tonnages traités par le Sycotom ont légèrement diminué en 2010, comparativement à la forte baisse constatée en 2008 et 2009. Elle recouvre un léger recul des ordures ménagères (-1 %) et une hausse des collectes sélectives (+2,4 %), dans la continuité des tendances observées depuis 10 ans (respectivement -1,4 % et +8 % en moyenne annuelle entre 2001 et 2010). L'augmentation de 5,6 % des objets encombrants a quant à elle été nettement supérieure à la moyenne de la décennie (+0,1 % / an).

Les travaux de prolongation de l'exploitation du centre Ivry-Paris XIII et le mouvement social lié à la réforme des retraites ont entraîné des interruptions de fonctionnement de cette unité d'incinération et de celle de Saint-Ouen, partiellement compensés par Isséane. La baisse des tonnages incinérés (-92 283 tonnes) qui en a résulté s'est traduite par une augmentation du recours à l'enfouissement (+86 874 tonnes) et s'est aussi répercutée en chaîne sur les tonnages de matières valorisées, la production de vapeur et d'électricité et le fret fluvial.

24,6millions €
Aides des
éco-organismes**47 %**Taux
de valorisation
matière des
encombrants**48 %**de valorisation
des déchets
déposés dans
les déchetteries**55 %**des déchets
incinérés font
l'objet d'une
valorisation
énergétique***19 %**Taux de stockage
en ISDND
(OM+ déclassement
+ refus de tri)

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière.
Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

PRÉVENTION

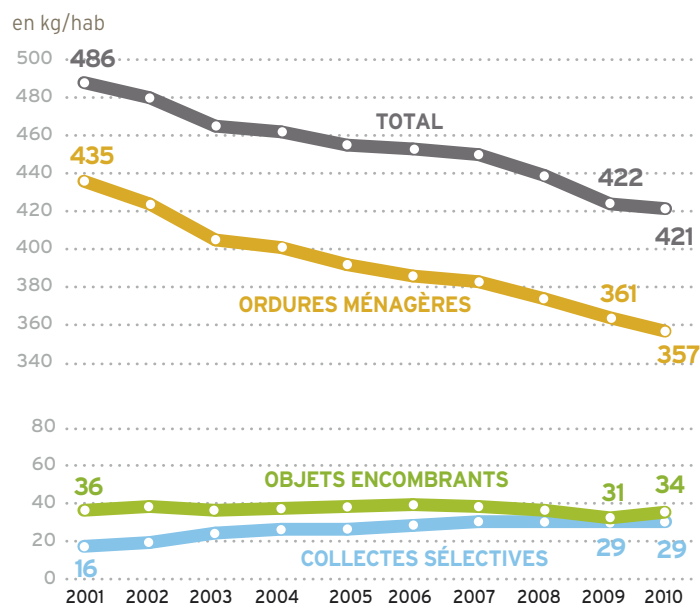
Une année de mobilisation pour la réduction des déchets

La collecte et le traitement des déchets ont des impacts environnementaux et représentent une charge financière pour la collectivité et, in fine, pour le contribuable. Il est donc nécessaire de réduire leur quantité à la source ainsi que leur nocivité. Cela suppose en premier lieu que les industriels développent l'éco-conception des produits. Cela passe aussi par un changement de comportement de la part des ménages... Apposer un autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres, faire les courses avec un cabas, privilégier les produits réutilisables et ceux dont les emballages sont recyclables, éviter le gaspillage alimentaire, donner des objets usagés dès lors qu'ils peuvent encore servir, séparer les résidus toxiques comme les piles, les solvants ou les seringues des autres déchets. Autant de gestes qui relèvent de la conscience citoyenne de chacun pour mieux préserver les milieux de vie, économiser les ressources naturelles et limiter les dépenses publiques.

En 2010, le Syctom a adopté dans la concertation son nouveau plan de prévention - Métropole Prévention Déchets 2010-2014 doté d'un budget de 1 million d'euros/an. Sa volonté : aider ses collectivités adhérentes engagées dans un PLP (Programme local de prévention des déchets) à réduire de 7 % les tonnages de déchets ménagers d'ici 5 ans, conformément à l'objectif fixé par les pouvoirs publics. Dans ce cadre, il poursuit et renforce les mesures qu'il a engagées depuis 2004 en vue de faire évoluer les mentalités et les comportements : actions de communication, subventions et soutiens techniques à ses collectivités adhérentes, aide aux associations de l'économie solidaire... En 2010, ses mesures en faveur de la prévention des déchets, y compris sa contribution au budget de l'Ademe via la TGAP, se sont élevées à 5,3 millions d'euros, soit une progression de 18 % par rapport à 2009.

ÉVOLUTION DES DÉCHETS TRAITÉS PAR HABITANT* (2001-2010)

En 10 ans, les déchets ménagers traités par le Syctom ont diminué de 65 kg/hab, malgré la croissance de la population (+ 7 % à périmètre constant). Si les ordures ménagères ont chuté de 77 kg/hab, les objets encombrants sont restés relativement stables (- 2 kg/hab) tandis que les collectes sélectives ont progressé de 14 kg/hab, soit une hausse de 1,56 kg/hab en moyenne annuelle. En 2010, les tendances observées sur la décennie se poursuivent, à l'exception des encombrants qui ont enregistré une croissance de 5,6 % par habitant par rapport à 2009, témoignant d'une reprise de la consommation des ménages.



* Quantités traitées par le Syctom à périmètre constant (76 communes et 5,48 millions d'habitants).

Des soutiens financiers à la hausse

5 millions d'euros via la TGAP

En 2010, la contribution du Syctom au budget de l'Ademe via la TGAP s'est élevée à 5 millions d'euros - une somme destinée notamment à financer les actions de prévention des collectivités locales.

10 000 euros par action locale de prévention

Le Syctom a renouvelé en 2010 l'appel à projets pour subventionner les actions locales de prévention des déchets. Son aide couvre jusqu'à 20 % du montant des projets, avec un plafond de 10 000 € par an et par commune. Elle peut être attribuée à une collectivité adhérente qui élabore son programme local de prévention, en complément de l'aide de l'Ademe, ou pour toute action de sensibilisation à la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets jetés à la poubelle. L'aide peut être sollicitée chaque année, si une action nouvelle est menée. Les projets doivent être présentés par les collectivités adhérentes, mais ils peuvent être portés par des associations, les chambres consulaires, des établissements publics, des bailleurs sociaux ou des établissements d'enseignement.

Plus d'information et de sensibilisation



Un film pédagogique « Réduisons et recyclons nos déchets »

Le Syctom a produit un film pédagogique conçu pour donner une vision globale de la chaîne du recyclage et faire mieux comprendre le rôle de chaque acteur - du tri effectué à domicile jusqu'au recyclage des matériaux par les industriels en passant par les centres de tri. Ce film explique aussi les notions d'évitement, d'éco-conception et de consommation raisonnée. D'une durée de 7 minutes, il peut être mis en ligne sur les sites Internet des collectivités adhérentes et diffusé lors de réunions ou d'animations, dans les écoles par exemple. Les DVD sont mis à la disposition permanente des collectivités.

Un kit d'animation sur le gaspillage alimentaire

Une cuisine modèle « anti-gaspi » a été conçue afin de sensibiliser le public au gaspillage alimentaire et lui apporter des conseils pratiques pour éviter de jeter de la nourriture à la poubelle. **En France, chaque habitant jette en effet 7 kg/an de produits frais encore emballés.** Remis gracieusement aux communes adhérentes, ce stand est accompagné d'un guide d'animation en

vue de susciter un échange avec le public, adulte ou enfant. Une quarantaine de communes ont utilisé ce kit lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets.

La prévention en grande dimension

Lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, 1,3 million de personnes environ ont pu voir, du boulevard périphérique ou du train, les messages-clés sur la prévention projetés de 17 à 22 heures par le Syctom sur la façade de son centre de traitement multifilière à Ivry-Paris XIII : Jetons moins !... Halte au suremballage !... Moins de jetable, plus de durable !...

À la découverte des déchets ménagers

Le Syctom a conçu un nouveau kit pédagogique pour sensibiliser les enfants des écoles, à leur échelle, à la problématique des déchets. Destinés aux classes de CM1 et CM2, les Ateliers de TOM s'organisent autour de 4 thèmes : Comment bien goûter sans faire beaucoup de déchets ? Dans quels bacs mettre ses déchets ? Pourquoi trier les déchets ? Que deviennent les déchets ? Constitué de blocs de fiches réutilisables, ce kit comporte un mode d'emploi pour l'enseignant ainsi qu'un outil pour faire la synthèse des notions abordées. Il est donné aux écoles qui en font la demande.

ADOPTION DE MÉTROPOLE PRÉVENTION DÉCHETS 2010-2014

À l'issue d'une année de concertation, le Syctom a adopté son nouveau plan de prévention. Celui-ci doit permettre d'aider ses communes adhérentes engagées dans un PLP à diminuer les quantités de déchets ménagers collectés de 7 % en 5 ans, conformément aux objectifs fixés par les pouvoirs publics aux niveaux européen, national et régional.

Métropole Prévention Déchets 2010-2014 s'inscrit dans la continuité du premier plan de prévention et de valorisation adopté par le Syctom, qui a contribué à réduire de 7 % les ordures ménagères résiduelles entre 2004 et 2009. L'agence accentue toutefois son engagement financier en faveur de la prévention, le débat public sur la transformation du centre Ivry-Paris XIII ayant mis en lumière une forte attente de ses parties prenantes quant à la mise en place d'une politique volontariste de réduction du volume global des déchets.

Une démarche collégiale

Élus et techniciens des collectivités adhérentes du Syctom, représentants des associations de défense de l'environnement et des consommateurs, de l'Ademe, de la Région Île-de-France, des conseils généraux, des chambres consulaires, du SIAAP et de l'Agence de l'eau ont participé au comité de pilotage qui s'est réuni 4 fois en 2010. Sur la base de leurs suggestions, 2 ateliers thématiques ont été organisés - sur la tarification incitative et l'éducation à l'environnement - et une réflexion est en cours pour élaborer un guide du réemploi. Cette démarche collégiale a donné lieu à des échanges fructueux. Elle se poursuivra pendant la phase de mise en œuvre du plan.

5 axes de travail

Le plan de prévention s'articule autour de 5 axes de travail déclinés en 23 actions opérationnelles :

- accompagner le déploiement des programmes locaux de prévention (PLP),
- réduire la nocivité des déchets,
- développer le réemploi,
- promouvoir l'éco-conception,
- suivre une démarche d'exemplarité au sein du Syctom.

Des interventions multiples

Le Syctom souhaite inciter 100 % de ses collectivités adhérentes à s'engager dans un PLP, alors même que l'objectif régional est de toucher 80 % des communes franciliennes. Fin 2010, 65 % d'entre elles avaient initié la démarche, ce qui représente 3 680 165 habitants, et ce taux atteignait 91 % au premier trimestre 2011. L'agence intervient comme animateur de son territoire et relais de la Région Île-de-France. À cet égard, une convention de partenariat entre les deux institutions a été signée pour formaliser leur collaboration et une subvention de 193 000 euros a été attribuée par le Conseil régional. Le Syctom s'appuie sur le SITOM 93 et le SYELOM dans les départements de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine. Son action prend de multiples formes : appui méthodologique, formations, échanges d'expériences, développement de synergies, mutualisation des bonnes pratiques, conception et mise à disposition d'outils d'information et de sensibilisation du grand public, lancement d'opérations médiatiques, conclusion de partenariats avec d'autres acteurs de la prévention des déchets, subventions pour les actions initiées par les collectivités... Sans compter son aide à la prévention via la TGAP additionnelle, estimée à 37 millions d'euros de 2010 à 2014, l'effort financier du Syctom s'élève à 1 million d'euros par an pour Métropole Prévention Déchets 2010-2014.



Zoom 2010

POURQUOI LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS DIMINUE-T-ELLE DANS L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE ?

À la demande du Sycotom, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) a réalisé une étude pour identifier les facteurs socio-économiques de la baisse des tonnages de déchets ménagers constatée dans l'agglomération parisienne (- 0,88 % en moyenne annuelle depuis 2001).

Le Credoc met en évidence que cette diminution résulte de phénomènes complexes. Elle ne s'observe pas au niveau national, ni en France, ni en Europe. En revanche, de grandes métropoles telles Berlin, Londres, le Grand Lyon ou Lille Métropole connaissent des évolutions comparables. Pour ce qui est du territoire du Sycotom, quatre principaux facteurs se conjuguent qui induisent une baisse des tonnages : les fluctuations de l'activité économique de l'agglomération parisienne, plus sensible aux à-coups de la conjoncture et dépendant en partie de la fréquentation touristique ; le comportement des ménages et le poids des dépenses contraintes (charges de logement) qui font varier la propension à consommer des biens matériels ; le développement de circuits spécialisés de traitement des déchets qui réduit les flux traités par le Sycotom (compte tenu de l'importance des gisements importants de papiers, cartons, déchets de restauration...) ; enfin, le secteur tertiaire et l'usage d'Internet étant plus développés que dans le reste de l'Hexagone, la dématérialisation de la consommation induite par les technologies numériques y est plus sensible.

Visite des installations

En 2010, 5 331 personnes ont visité les installations du Sycotom, soit une progression de 4 % par rapport à 2009.

Lors des journées portes ouvertes organisées dans les centres de tri à Nanterre et Sevrans, dans les unités d'incinération à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII et pour la première fois, dans le centre multifilière Isséane, 1 635 personnes ont pu découvrir ses équipements.

Dans le cadre des visites programmées tout au long de l'année, 3 696 personnes ont été accueillies, qu'il s'agisse des relais d'information (ambassadeurs du tri, techniciens municipaux des services déchets, gardiens d'immeubles...) ou des groupes scolaires.

Ces rencontres sont des moments privilégiés de sensibilisation qui visent à faire comprendre le fonctionnement des installations de traitement des déchets. Elles permettent à chacun de mieux prendre conscience du volume et de l'impact de la production de déchets, et de l'importance du geste de tri à la source. Montrer pour faire changer les comportements, tel est bien l'objectif de cette démarche de transparence.



Au travers de son partenariat avec le Grand prix de l'environnement qui vise à promouvoir les actions menées dans les collectivités en Île-de-France, le Sycotom sensibilise le grand public à la prévention et à la valorisation des déchets. Lors de rencontres professionnelles telles le Salon de la nouvelle ville et le Salon Espace collectivités, il renforce ses contacts avec les élus franciliens.



Conçu en format poche et récapitulant sous forme de glossaire les informations clés pour savoir où jeter ses déchets, le D-pocket est destiné aux ambassadeurs du tri des collectivités adhérentes du Sycotom ainsi qu'aux techniciens des services propreté en contact avec le public pour leurs actions de terrain.

VALORISATION MATIÈRE

Des avancées pour l'économie du recyclage

Les déchets ménagers sont une mine "urbaine" de ressources : ils contiennent des matières - papiers, métaux, bois... - qui peuvent être réintroduites dans un cycle de production. Leur recyclage a pour avantage de réduire la quantité de déchets incinérés ou enfouis et de préserver les ressources naturelles : il économise les matières premières, évite les impacts environnementaux de l'extraction minière et induit en général des économies en eau et en énergie dans les processus de fabrication. Il donne également naissance à de nouvelles activités.

Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif de 75 % d'emballages recyclés en 2012 et la région Île-de-France, un ratio de collecte sélective de journaux, papiers et emballages de 47,6 kg/hab en 2019. Ces orientations ambitieuses appellent une mobilisation de tous les acteurs de la chaîne des déchets : les quantités de matières recyclées dépendent en amont de la recyclabilité des emballages et de la qualité du tri à la source ; elles dépendent en aval des capacités de traitement des centres de tri, de la performance de leurs procédés, et de la demande du marché du recyclage.

À l'occasion du renouvellement de l'agrément des éco-organismes de la filière emballages, pour la période 2011-2016, le Syctom a soutenu des propositions pour mobiliser l'ensemble des acteurs, en mettant notamment l'accent sur l'importance de l'éco-conception des produits. Alors que près de la moitié des déchets jetés dans la poubelle classique en 2010 sont recyclables, et que 24 % de ceux jetés dans la poubelle jaune ne le sont pas, il a maintenu ses actions de sensibilisation au geste de tri. Il a poursuivi par ailleurs l'augmentation de ses capacités de valorisation matière, avec en particulier l'achèvement de la construction du premier centre de tri parisien dans le 15^e arrondissement.

Parallèlement à la sortie de la récession économique, les tonnages entrés dans les centres de tri, de pré-tri et en déchetteries ont progressé de 3,5 % en 2010. En revanche, les matières recyclables extraites de ces déchets, ont augmenté de 1 % seulement, pour atteindre 214 016 tonnes : la légère hausse des objets encombrants valorisés (+2 036 tonnes) n'a pas compensé la baisse de qualité des collectes sélectives qui s'est traduite par une stagnation des quantités envoyées vers les filières de recyclage. Enfin, du fait de la baisse des quantités de déchets incinérés (cf. page 29), les résidus de l'incinération valorisés ont chuté (- 23 558 tonnes). Au total, les déchets ayant fait l'objet d'une valorisation matière, verre inclus, s'élèvent à 677 882 tonnes, soit 27 % des tonnages traités sur le territoire du Syctom.

Développement des capacités de tri

Achèvement des travaux du centre de tri à Paris XV

Fin 2010, les équipements du centre de tri à Paris XV sont entrés en phase de test de performance, pour une ouverture programmée au printemps 2011. Premier des centres de tri parisiens construits par le Syctom pour rééquilibrer la répartition de ses équipements entre Paris et la banlieue, ce site traitera chaque année 15 000 tonnes de déchets d'emballages, de papiers et de journaux triés à la source par plus de 350 000 Parisiens des 5^e, 6^e, 7^e et principalement des 14^e et 15^e arrondissements. Avec les installations à Nanterre et Isséane, il s'inscrit dans un maillage de centres de tri à l'ouest de l'agglomération parisienne, au service des habitants de la métropole.

Après une procédure d'appel d'offres ouvert, le marché d'exploitation a été attribué à la société Coved (groupe SAUR) pour un coût prévisionnel inférieur d'un quart à celui de centres comparables. Une équipe d'une cinquantaine de personnes travaillera sur le site dont 34 agents de tri. Le Syctom a exigé que la priorité

soit donnée aux contrats de travail stables avec un accompagnement social vers des contrats à durée indéterminée.

Étude pour un centre de tri dans le 17^e arrondissement

Le Syctom a décidé de lancer la construction d'un centre de tri dans le 17^e arrondissement de Paris. Construit sur un terrain de 13 500 m² appartenant à la Ville de Paris, cet équipement sera conçu pour trier 30 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives. Les déchets triés par les habitants du quartier arriveront dans le centre de tri par voie pneumatique, à raison de 500 tonnes par an. Une première à Paris. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 46 millions d'euros HT, dont 1,5 million d'euros de subvention déjà accordé par la Région Île-de-France. Des contacts ont par ailleurs été pris avec la Ville de Paris pour reconstruire dans le secteur Bercy-Charenton (12^e arrondissement) l'actuelle unité de tri du centre Ivry-Paris XIII.

Des soutiens financiers reconduits

Soutien au développement de la collecte sélective

Le Syctom accorde à l'ensemble de ses collectivités adhérentes, une aide de 125,89 € par tonne de collecte sélective entrant dans ses centres de tri, soit un montant de 20,9 millions d'euros en 2010. Il a par ailleurs renouvelé l'appui financier qu'il apporte, à hauteur d'une enveloppe globale de 100 000 €, aux actions menées pour augmenter la quantité et la qualité de la collecte sélective dans les communes de son territoire où les volumes collectés par habitant sont les plus faibles.

Co-financement de déchetteries

En 2010, le Syctom a accordé 32 000 euros de subventions pour co-financer le développement et la modernisation de la déchetterie communale d'Aubervilliers. D'autres engagements en 2010 (représentant 200 000 euros) ont concerné les déchetteries implantées à Épinay-sur-Seine, Meudon, Pierrefitte-sur-Seine et Rosny-sous-Bois. Les déchetteries recueillent les déchets occasionnels des ménages, qui ne relèvent ni de la collecte sélective ni de la collecte des ordures ménagères, compte tenu de leur poids, de leur volume ou de leur toxicité : encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, solvants, huile de vidange, déchets de soins, etc. Leur développement et leur modernisation sont nécessaires soit pour permettre de recycler les matières que contiennent ces déchets, soit pour éviter qu'ils ne contaminent les ordures ménagères appelées à être méthanisées. Les déchetteries sont en outre des endroits privilégiés pour sensibiliser les habitants à la prévention et au tri des déchets. Le développement d'un réseau de proximité est d'autant plus important que les plans franciliens d'élimination des déchets prévoient de collecter de façon sélective d'ici 10 ans 65 % des déchets dangereux des ménages et 50 % des déchets de soins à risques infectieux.

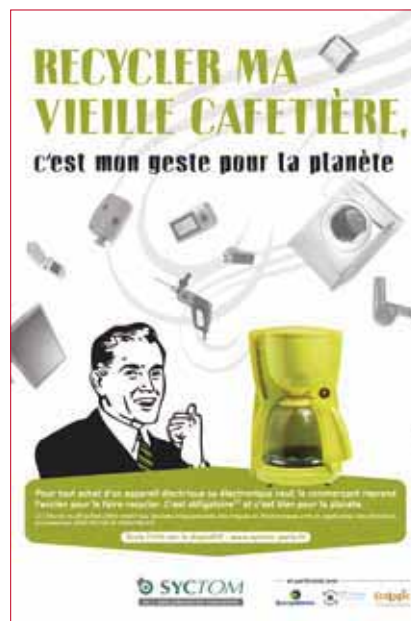
HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les bâtiments industriels dont le Syctom s'équipe sont conçus selon des critères de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Les installations sont étudiées pour améliorer les conditions de travail des agents d'exploitation, tant du point de vue de l'hygiène et de la qualité de l'air que du confort professionnel (physique, thermique, visuel, acoustique et olfactif).

Afin d'économiser les ressources naturelles, les matériaux recyclables sont privilégiés pour la construction. Sont également intégrées aux projets de façon systématique la gestion de l'énergie (maîtrise des consommations énergétiques, recours aux énergies renouvelables) et la maîtrise des consommations d'eau (récupération et réutilisation des eaux de pluie, dispositifs d'économie d'eau potable).

Le centre de tri à Paris XV ainsi que le futur centre de traitement multifilière à Romainville et la plateforme fluviale à Bobigny sont des sites pilotes pour l'établissement d'une certification HQE pour les bâtiments industriels traitant les déchets ménagers.



La promotion des gestes pour la planète

Une campagne de communication sur les D3E

Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf (réfrigérateur, mixeur, TV, téléphone, console de jeux vidéo, montre, néon, etc.), les magasins doivent reprendre l'ancien. C'est le système du « un pour un », institué pour que les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) soient dépollués puis recyclés au lieu d'être jetés à la poubelle. Le Syctom a conçu pour ses collectivités adhérentes une campagne de communication qui explique combien ce geste est important pour la planète. La boîte à outils mise à leur disposition comporte des affiches, un dépliant, des articles pour leur bulletin municipal, une bannière pour leur site Internet ainsi que des panneaux d'exposition. La quasi-totalité des communes s'est montrée intéressée par cette opération et l'a relayée au printemps 2010.

De nouveaux outils de communication

Le Syctom a développé de nouveaux outils de communication qu'il prête à ses collectivités adhérentes pour sensibiliser le grand public à la gestion des déchets. Un kit de tri constitué de mini-balles de matériaux triés et d'un panneau en forme de poubelle de collecte sélective, des panneaux sur les filières de traitement ainsi qu'un film sur le recyclage et la prévention sont venus compléter les panneaux d'exposition existants (sur la prévention et le tri des déchets, les D3E, le centre de tri Paris XV, le projet multifilière à Romainville/Bobigny...) et les vitrines sur les matériaux recyclables.

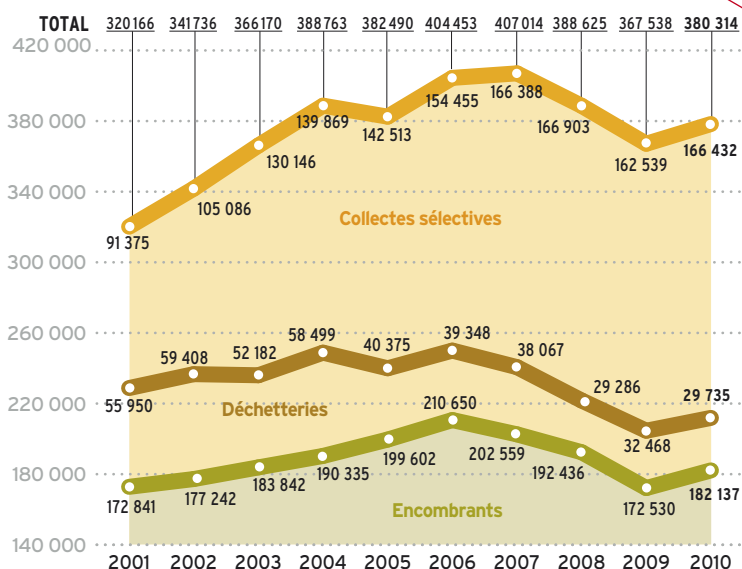
ÉVOLUTION DES COLLECTES DESTINÉES À LA VALORISATION MATIÈRE en tonnes

De 2001 à 2010, le volume des déchets réceptionnés dans les centres de tri des collectes sélectives, les centres de pré-tri des objets encombrants et les déchetteries gérées par le Syctom a progressé de 18,8 %. Après la chute de 2009 due à la récession économique, le volume global de matières valorisables a augmenté en 2010 (+ 3,5 %). Les quantités de collectes sélectives (+ 2,4 %) retrouvent leur niveau de 2007-2008, supérieur à 166 000 tonnes.

Mais du fait de l'augmentation du taux de refus, leur part valorisée stagne à 114 700 tonnes, en deçà du plafond de 118 634 tonnes atteint en 2007.

Pour les encombrants, on constate une inversion de tendance, une hausse de 5,6 % des tonnages faisant suite à la baisse observée depuis 2007.

La quantité de déchets déposés dans les déchetteries du Syctom chute de 8,4 %, du fait du développement du réseau de déchetteries communales.



Regard sur le marché du recyclage

Des jalons posés pour l'économie circulaire

Alors que l'année 2010 a été marquée par le renouvellement de l'agrément des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers, le Syctom a poursuivi sa contribution aux groupes de réflexion réunis sous le pilotage de l'État. Tout au long de cette procédure, il a défendu ses propositions visant à faire évoluer le système de financement de la collecte sélective et du recyclage des emballages ménagers en vue d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement tout en garantissant la maîtrise des dépenses locales de gestion des déchets. Il a cherché à faire prévaloir : une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées pour la collecte sélective en milieu urbain dense ; la couverture à 80 % des coûts de collecte et de traitement des emballages supportés par les collectivités ; la définition d'un point vert plus informatif sur la recyclabilité des emballages ; l'incitation à l'éco-conception des emballages mis sur le marché ; la participation des collectivités locales à la gouvernance des éco-organismes pour mieux faire prévaloir l'intérêt général.

Expérimentation du tri de tous les emballages plastiques

Le Syctom s'est porté candidat pour participer à l'expérimentation nationale sur l'extension des consignes de tri des emballages ménagers en plastique lancée par l'Ademe et Éco-emballages et qui doit être menée en 2011 et 2012 auprès d'un échantillon national de

5 millions d'habitants. Mettre tous les emballages plastiques sans distinction - barquettes, pots, films, etc. - dans le même bac simplifierait la tâche des ménages, serait pertinent du point de vue environnemental et contribuerait à atteindre en 2012 le taux de recyclage des déchets ménagers de 75 % fixé par le Grenelle. L'expérimentation vise à fiabiliser les techniques de tri mécanique, pour valoriser au mieux les matériaux récupérés et à pérenniser les filières de recyclage en France. Le centre de Sevrans a été retenu comme site pilote. Il traite les déchets triés par quelque 300 000 personnes de 10 communes proches de Sevrans. Pendant l'expérimentation, il réceptionnerait aussi les collectes sélectives du 3^e arrondissement.

Hausse des ventes de matières premières secondaires

Après l'effondrement des prix qui avait marqué l'année 2009, la remontée des cours des matières premières en 2010 s'est traduite par une augmentation de près de 6,3 millions d'euros des recettes tirées de la vente des matières issues des centres de tri et des unités d'incinération du Syctom, pour atteindre un montant de 22,45 millions d'euros. Afin de subir le moins possible les fluctuations des marchés mondiaux et d'encourager une économie circulaire locale, le Syctom continuera à privilégier les circuits de recyclage de proximité, en intégrant des prix planchers garantis dans les contrats signés avec les repreneurs de matières premières secondaires - selon la formule déjà mise en place pour les journaux, revues et magazines.

Pour en savoir +
45
Liste des filières de reprise des matériaux recyclables

DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DES COLLECTES SÉLECTIVES

Depuis 4 ans, la proportion des matériaux non recyclables jetés dans la poubelle jaune augmente. La part des « refus de tri » (les déchets qui ne peuvent entrer dans le circuit du recyclage parce qu'impropres, souillés ou non-captés dans les centres de tri) est passée de 29 % en 2007, à 30 % en 2008 et 2009 et 31 % en 2010 pour s'établir à 51 732 tonnes.

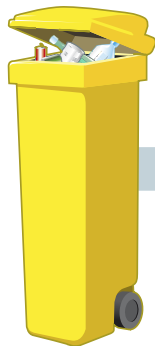
Les déchets non recyclables mis par erreur dans le bac de collecte (sacs et films plastiques, blisters, barquettes en plastique, sacs d'ordures ménagères, papiers souillés...) constituent 75 % des « refus ». Les déchets qui, bien que recyclables, n'ont pu être triés sur la chaîne de tri (objets trop petits, imbriqués...) représentent le quart restant. Cette baisse de qualité des collectes sélectives dégrade corrélativement les conditions de travail des agents de tri, la qualité des matériaux triés et les quantités recyclées.

Pour inverser cette tendance et augmenter le taux de recyclage des emballages, le Syctom prévoit de :

- mener des mesures de caractérisation des collectes à l'entrée des centres de tri de façon plus fréquente et plus précise afin que chaque collectivité puisse identifier le cas échéant les axes de progrès à réaliser,
- examiner les voies d'amélioration possibles dans la mise en œuvre des procédés dans les centres de tri,
- poursuivre les actions de communication afin que les ménages appliquent plus précisément les consignes de tri.

Il est d'autant plus crucial d'améliorer la qualité des collectes sélectives que, à partir de 2011, les éco-organismes se fonderont sur les tonnages de matières triées et recyclées - et non plus ceux des emballages collectés - pour couvrir les coûts de collecte et de traitement supportés par les collectivités. En effet, le nouvel agrément et le contrat barème E sont construits sur la responsabilisation des acteurs, et l'obligation de résultats. Ils viennent renforcer le principe de soutiens à la performance.

RÉPARTITION DES MATIÈRES ISSUES DES BACS DE COLLECTE SÉLECTIVE



UNE SECONDE VIE POUR LES MATÉRIAUX RECYCLABLES

- ➔ Avec environ **50kg d'acier** recyclé, on fabrique **1 chariot** de supermarché.
- ➔ Avec à peine **2 kg d'aluminium** recyclé, on fabrique **1 trottinette**.
- ➔ Avec **4 briques alimentaires** (40 g), on fabrique **1 rouleau de papier toilette**.
- ➔ Avec **3 boîtes de céréales** (242g) en carton, on fabrique **1 boîte à chaussures**.
- ➔ Avec **100 kg de papier** recyclé, on peut imprimer plus de **550 journaux**.
- ➔ A partir de **12 bouteilles de soda** recyclées, on fabrique **1 oreiller**.
- ➔ Avec **67 bouteilles d'eau** recyclées, on fabrique **1 couette** pour deux personnes.
- ➔ A partir de **11 bouteilles de lait** recyclées, on fabrique **1 arrosoir**.

Journaux magazines
34,84 %

Refus de tri
31,2 %

Emballages carton
(dont briques alimentaires)
19,47 %

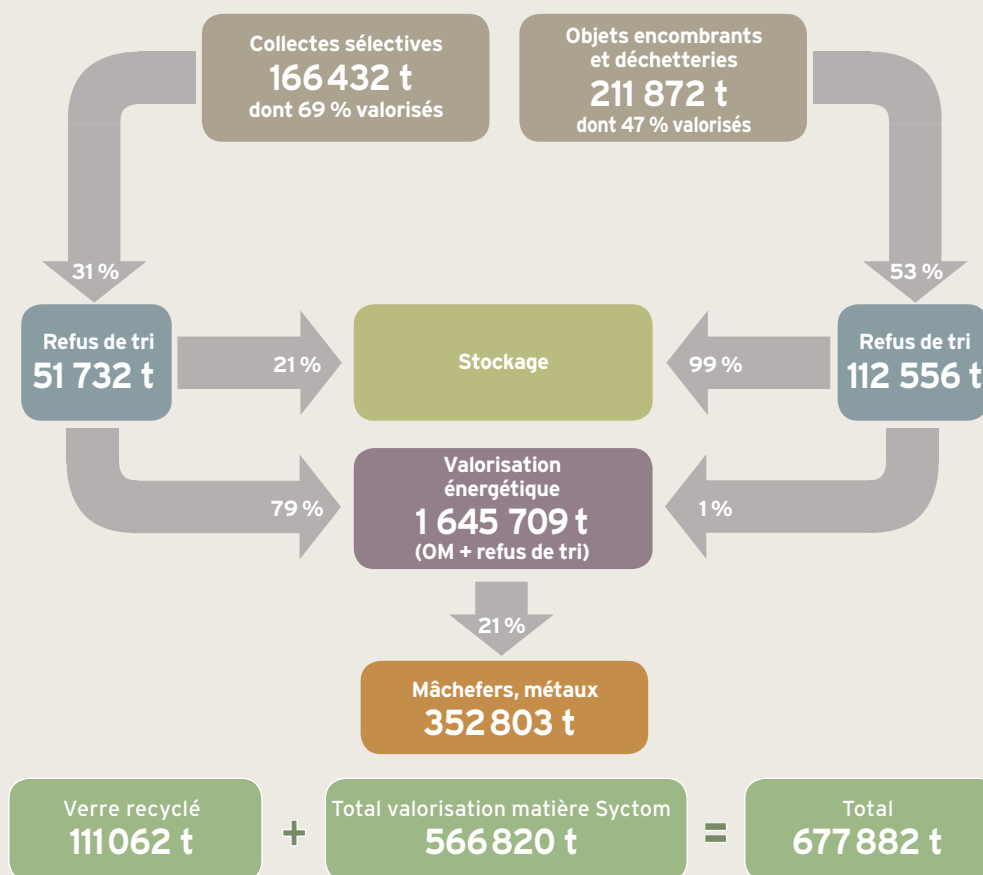
Autres papiers et cartons
7,34 %

Emballages plastiques
5,41 %

Boîtes acier et aluminium
1,53 %

Petit électroménager
0,2 %

LES CIRCUITS DE LA VALORISATION MATIÈRE



Pour en savoir +
PAGE 44

Carte des centres de tri des collectes sélectives mobilisés par le Syctom

Au total, 27 % des déchets traités par le Syctom donnent lieu à une valorisation matière.

Collectes sélectives

Après avoir été triés par les ménages et jetés dans la poubelle adéquate (bac jaune en général), les journaux, magazines, emballages en carton, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve métalliques et canettes sont de nouveau triés dans les centres de tri.

À l'entrée des centres de tri, un contrôle qualité est effectué. Les bennes qui contiennent trop de déchets indésirables (ordures ménagères, matériaux souillés...) sont renvoyées vers un centre de valorisation énergétique ou de stockage. Cela représente 4 % des quantités collectées (7 389 tonnes en 2010). On parle de « déclassements ». La collectivité concernée se verra appliquer le tarif du coût de traitement des ordures ménagères, moins favorable que celui des collectes sélectives.

Les déchets qui entrent dans les centres sont triés mécaniquement et manuellement. 69 % d'entre eux sont séparés par matériaux (carton, papier, types de plastiques, acier, aluminium...) et compactés sous forme de « balles » pour être expédiés vers des industriels du recyclage (papetiers, métallurgistes...). Les 31 % restants, les « refus de tri », sont orientés vers un centre de valorisation énergétique ou de stockage.

Encombrants

Les objets encombrants (mobilier cassé ou usagé, matelas, grands cartons...) et les gravats sont pré-triés dans les centres du Syctom avant d'être dirigés vers des centres spécialisés. Après ce deuxième tri affiné, 47 % d'entre eux sont expédiés vers des filières de recyclage dédiées. Les 53 % restants sont essentiellement dirigés vers des centres de stockage.

Des résidus de l'incinération sont également valorisés. Les métaux sont livrés à l'industrie métallurgique pour la fabrication de nouveaux alliages. Après traitement dans des centres spécialisés, les mâchefers sont utilisés en remblais par le secteur des travaux publics. En 2010, du fait de la baisse des quantités de déchets incinérés (cf. page 29), les résidus de l'incinération valorisés ont chuté (- 23 558 tonnes), ce qui explique la légère baisse du taux de valorisation matière des déchets traités sur le territoire du Syctom, verre inclus (27 % au lieu de 28 % en 2010).

VALORISATION ORGANIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

En ordre de marche vers le retour à la terre

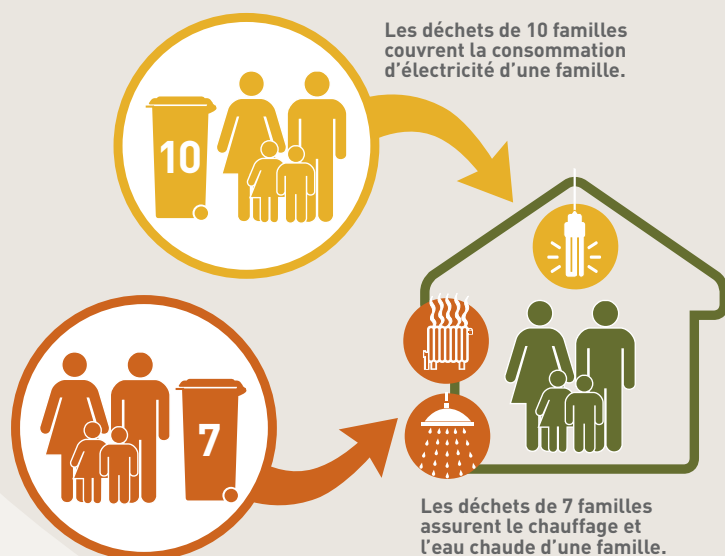
Conformément aux orientations européennes et aux lois Grenelle, le Syctom a pour stratégie de valoriser les déchets selon leur composition, afin d'en exploiter au mieux toutes les ressources et de réduire la part dévolue à l'élimination.

La fraction fermentescible constituant près de 60 % des ordures ménagères résiduelles (déchets alimentaires et de jardin, papiers et cartons souillés et textiles sanitaires), il privilégie la valorisation organique dans son programme d'investissement. Avec 3 projets de centres consacrés en tout ou partie à la valorisation des déchets biodégradables, il se met en capacité de relever le défi du retour à la terre de la matière organique tout en produisant une énergie locale. Il se prépare à traiter non seulement les biodéchets contenus dans les ordures ménagères résiduelles, mais aussi ceux issus de collectes sélectives.

L'incinération fournit quant à elle une énergie de proximité dont les impacts sanitaires sont maîtrisés (cf. étude InVS - février 2009). Elle est reconnue par la directive déchets de 2008 comme une opération de valorisation si elle présente un rendement énergétique élevé; le Grenelle de l'environnement a reconnu sa place comme mode de traitement des déchets et de production d'énergie. Elle permet d'économiser des ressources naturelles, les ordures ménagères se substituant aux combustibles fossiles pour alimenter les réseaux électriques ou de chauffage urbain.

Mobilisant peu de surface, la combustion des déchets est particulièrement intéressante en milieu urbain. Elle a aussi pour avantage de réduire de façon notable leur quantité: les résidus ultimes représentent seulement 2 % des tonnages entrants dans les unités de valorisation énergétique du Syctom, et les mâchefers, qui en représentent 19 %, sont valorisés.

En 2010, le Syctom a décidé de poursuivre, selon une démarche de concertation, le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII en unité de valorisation organique et énergétique. Du fait des travaux de prolongation de l'unité d'incinération actuelle et des grèves des collecteurs liées à la réforme des retraites, l'année a également été marquée par une baisse de 5 % des tonnages incinérés, qui s'est répercutée sur les ventes d'électricité et de vapeur et la production de mâchefers. Au total, 1 645 709 tonnes de déchets ont été valorisés en énergie, ce qui représente 55 % des tonnages traités par le Syctom⁽¹⁾.



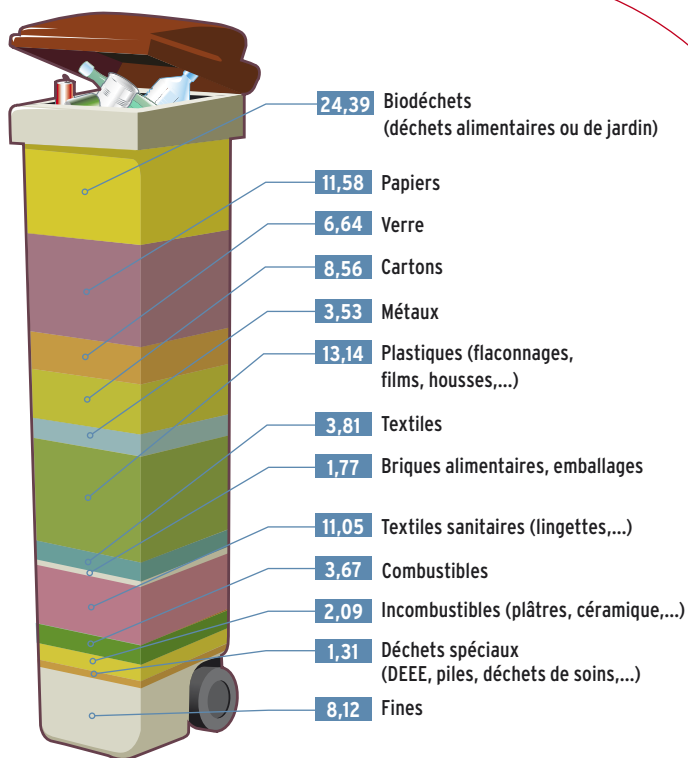
L'incinération des déchets évite des émissions de gaz à effet de serre: pour une même valeur énergétique produite, les quantités de CO₂ fossile émises par les déchets ménagers incinérés sont respectivement inférieures de 55 % et 40 % à celles du charbon et du fioul (source: Amorce)

(1) Déduction faite des résidus de l'incinération ayant fait l'objet d'une valorisation matière (352 803 tonnes de mâchefers et métaux) et comptabilisés en valorisation matière.

COMPOSITION D'UN BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES en %

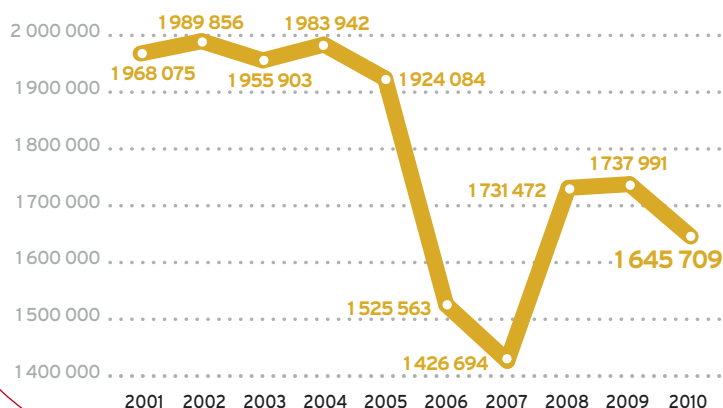
Malgré les efforts de tri des ménages, près de la moitié des déchets jetés dans la poubelle classique sont recyclables (49 %). Certains auraient pu être mis dans le bac à verre, dans les poubelles de collecte sélective (papiers, briques alimentaires, bouteilles en plastique...), d'autres auraient pu être portés à une borne d'apport volontaire (vêtements, seringues...) ou être déposés dans un magasin (piles, petits appareils électroménagers, ampoules basse consommation...). Cette situation conduit le Syctom à poursuivre ses actions de communication en faveur d'un meilleur respect des consignes de tri.

La part fermentescible des ordures ménagères (déchets alimentaires et de jardin, papiers, cartons et textiles sanitaires) s'élève quant à elle à 55,6 % en 2010.



ÉVOLUTION DES DÉCHETS INCINÉRÉS (2001-2010) en tonnes

En 2010, les tonnages de déchets incinérés ont diminué de 92 282 tonnes (- 5 %) du fait des arrêts de production à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen (respectivement - 142 621 tonnes et - 20 769 tonnes) induits par les travaux réalisés sur l'unité à Ivry-Paris XIII et par le blocage des 2 centres lors des grèves liées à la réforme des retraites. L'unité Isséane a servi en partie de relais en fonctionnant au-dessus de ses capacités après autorisation préfectorale (467 585 tonnes, soit + 56 513 tonnes par rapport à 2009). L'utilisation d'unités d'incinération privées s'est quant à elle stabilisée à hauteur de 72 830 tonnes, faute de capacités disponibles au moment des besoins. Le déficit de capacités de traitement du Syctom a dû être compensé par un recours accru au stockage. En 10 ans, la quantité de déchets incinérés a baissé de 322 366 tonnes (- 16 %).



LES DÉCHETS DU SYCTOM : UNE SOURCE D'ÉNERGIE ALTERNATIVE

1 645 709 tonnes de déchets ménagers incinérés

- chauffage et eau chaude pour 320 000 logements ⁽²⁾
- consommation de 320 000 tonnes équivalent pétrole évitée, soit 6 400 chaufferies collectives au gaz ou au fioul
- couverture de près de 45 % des besoins du réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU)

(2) Logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000. Prise en compte du bilan énergie 2005 des UIOM figurant dans le PREDMA, soit 8 MWh/an par équivalent logement.

CENTRE IVRY-PARIS XIII: CONCERTATION ET CONTINUITÉ DU SERVICE

Poursuite du projet de transformation

À la suite du débat public sur la transformation du centre Ivry-Paris XIII, le Sycotom a décidé de poursuivre son projet en tirant les enseignements des discussions qui ont eu lieu avec l'ensemble des parties prenantes. Il a également choisi de prolonger la concertation sur le projet avec tous les partenaires intéressés. D'une durée d'un an, la première étape de la concertation avait pour objectif de préciser les contours du projet à partir de la décision du Comité syndical du 12 mai 2010. Ainsi que le Sycotom s'y était engagé, elle s'est tenue dans le cadre d'un comité des partenaires et sous l'égide d'un garant, autour de 3 thématiques : l'adaptabilité du centre et des capacités de traitement à l'évolution du gisement de déchets ; l'intégration urbaine et architecturale du centre ; le suivi de sa construction et de son activité. Les échanges ont notamment été nourris par les études lancées par le Sycotom sur les gisements de biodéchets et sur les facteurs socio-économiques de la baisse de la production de déchets. Le programme détaillé de l'opération sera communiqué aux partenaires préalablement à son adoption par le Sycotom. Les deux autres étapes de la concertation concerneront l'élaboration de la charte de qualité environnementale et la préparation de l'enquête publique.

Des futures Sentinelles

Le Sycotom a proposé aux mairies d'Ivry-sur-Seine et du 13^e arrondissement de Paris de lancer un appel à candidatures pour constituer un

groupe de Sentinelles autour du centre Ivry-Paris XIII. À l'image de celles mises en place à Issy-les-Moulineaux pour la construction et l'exploitation du centre Isséane, il s'agit de constituer un groupe d'observateurs permanents, parmi les personnes riveraines volontaires, pour suivre le fonctionnement du centre actuel et sa transformation en centre de valorisation organique et énergétique des déchets.

Des travaux de prolongation

Le Sycotom a poursuivi le programme triennal de travaux (2009-2011) engagé sur les équipements de l'unité actuelle d'incinération des ordures ménagères à Ivry-Paris XIII afin de prolonger son fonctionnement dans des conditions de fiabilité et de sécurité optimales et à un coût maîtrisé jusqu'à la mise en service de la nouvelle unité prévue de façon échelonnée entre 2019 et 2023. Ces travaux, qui ont nécessité des arrêts de fonctionnement, ont entraîné une baisse des quantités incinérées.

Un nouvel exploitant

À la suite d'un appel d'offres ouvert, le marché d'exploitation de l'unité d'incinération avec valorisation énergétique du centre Ivry-Paris XIII a été attribué pour 3 ans à la société Novergie, filiale de GDF Suez. Son offre prévoyait notamment la reprise de l'intégralité du personnel actuel de l'usine (145 personnes) avec le maintien des statuts et des avantages sociaux. L'offre financière génère quant à elle une économie de 12 millions d'euros par an.



Ouverture du circuit de visite d'Isséane

Alors que le centre de traitement multifilière Isséane connaît sa première année de pleine charge, son circuit de visite a été ouvert au public après une inauguration en présence des élus locaux et des partenaires du Sycotom. Le démontage de la base vie du chantier a marqué la fin des travaux de construction de cette installation.



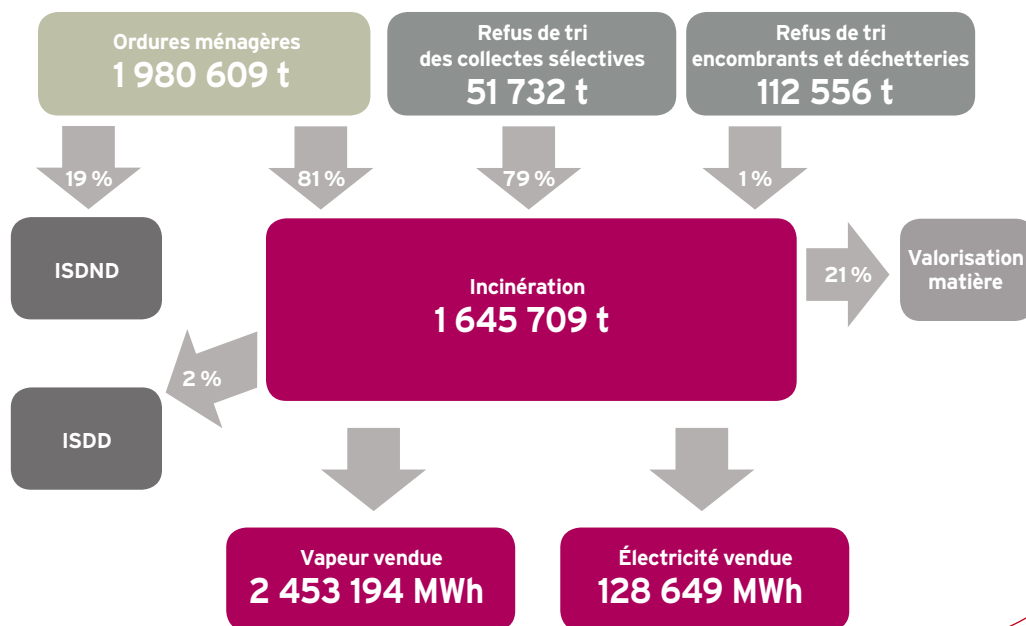
Intégration à la vie urbaine de Saint-Ouen

Avec l'aménagement de l'éco-quartier des Docks, le centre de valorisation énergétique des déchets du Sycotom à Saint-Ouen va passer d'un environnement industriel à un environnement urbain. C'est pourquoi l'agence métropolitaine des déchets ménagers a lancé un programme d'études pour le faire évoluer en harmonie avec le projet de la ville.

Les réflexions portent sur l'intégration architecturale et paysagère de l'installation et la recherche de solutions pour limiter l'impact de la circulation des bennes de collecte.

LES CIRCUITS DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La vapeur d'eau produite par l'incinération des déchets est vendue à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Envoyée par les canalisations souterraines puis dans les immeubles desservis par la CPCU, elle est transformée en eau chaude pour alimenter les radiateurs et chauffer l'eau sanitaire de l'équivalent de 320 000 logements. L'électricité produite est en partie utilisée pour le fonctionnement des sites et en partie vendue à EDF. La vente de vapeur d'eau et d'électricité s'est élevée à 43,4 millions d'euros en 2010.



Au total, 70 % des déchets incinérés par le Syctom ont fait l'objet d'une valorisation matière et énergétique.

LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom sont contrôlées d'une part par l'exploitant (auto surveillance) et d'autre part par des laboratoires extérieurs, non seulement dans le cadre d'un contrôle réglementaire mais aussi d'un contrôle qualité diligenté par l'agence.

L'analyse des rejets

- Tout au long de l'année, l'exploitant contrôle la teneur en polluants des fumées au niveau des cheminées. Il analyse en temps réel les poussières, les oxydes d'azote, les gaz acides, le monoxyde de carbone et les carbones organiques (COT); il prélève en continu les dioxines et les furanes qu'il transmet pour analyse à un laboratoire extérieur une fois par mois. Les relevés sont communiqués régulièrement, chaque mois ou chaque trimestre selon les arrêtés d'autorisation d'exploiter, à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (anciennement STIIC). La DRIEE peut aussi mener sur place des contrôles inopinés.
- 2 fois par an pour Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen, et 4 fois pour Isséane, l'exploitant doit faire appel à un laboratoire accrédité par l'État pour

faire un contrôle ponctuel des polluants visés par la réglementation (polluants contrôlés en continu, dioxines-furanes, métaux lourds et acide fluorhydrique).

- 2 fois par an également, en plus des deux contrôles réglementaires, le Syctom recourt à un laboratoire accrédité par l'État pour analyser les polluants visés par la réglementation.

Outre leur envoi à la DRIEE, l'ensemble de ces données sont communiquées aux communes d'accueil et riveraines des centres, à la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) et au Comité de suivi de la charte de qualité environnementale. Elles figurent aussi dans le dossier d'information du public remis chaque année à la préfecture et sont consultables sur le site www.syctom-paris.fr.

Pour faciliter l'accès du public aux résultats du suivi environnemental de ses unités d'incinération avec valorisation énergétique, le Syctom élabore un indicateur simplifié des rejets atmosphériques. Après une phase de test, il sera mis en ligne sur le site www.syctom-paris.fr.

La surveillance des retombées

L'impact sur l'environnement des émissions

atmosphériques de dioxines-furanes et de métaux lourds fait également l'objet d'un programme de surveillance réglementaire. Des jauges de type Owen - qui récupèrent les eaux de pluie - sont installées 2 mois par an aux endroits où les retombées du panache de fumée sont supposées être les plus importantes et sur des points témoins afin de mesurer le degré de pollution au voisinage des unités d'incinération. L'emplacement des jauges a été déterminé par modélisation mathématique. Le programme suit la méthode recommandée par l'INERIS*.

Parallèlement à ce suivi réglementaire, le Syctom mène des campagnes ponctuelles de bio surveillance pour améliorer les connaissances sur les impacts environnementaux de ses installations. Des laboratoires extérieurs mesurent l'imprégnation en dioxines-furanes et en métaux lourds de mousses et de lichens prélevés dans leur environnement. D'un montant annuel de 40 000 euros, ce programme de surveillance a notamment pour objectif de renforcer la surveillance réalisée par la méthode par jauges. Aucune incidence spécifique des usines d'incinération du Syndicat n'a été mise en évidence à travers ces campagnes.

* Institut national de l'environnement industriel et des risques



Vue architecturale du futur centre de tri-méthanisation à Romainville.

Zoom 2010

APPEL À UN FONDS PUBLIC POUR LES INVESTISSEMENTS VERTUEUX

Le Sycotom doit financer dans les prochaines années un volume d'investissement important pour dimensionner ses installations de traitement à la hauteur des besoins de son territoire, tout en veillant à les concevoir en fonction des normes environnementales les plus strictes et à les rendre adaptables à la réduction de la production de déchets visée par les politiques de prévention. Ces choix exigeants ont un coût qu'il est de plus en plus difficile de faire supporter exclusivement à l'usager, via la fiscalité locale. Aussi le Sycotom appelle-t-il de ses vœux des soutiens publics, ainsi qu'il en existe dans le domaine de l'assainissement. Des mécanismes de subventions, financés par les recettes tirées de l'augmentation de la TGAP (décidée par la loi de finances 2009), pourraient être mis en œuvre au profit des investissements publics éco-responsables réalisés dans le secteur des déchets.

Des avancées pour le traitement des biodéchets

Redéfinition du projet de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois

Après la consultation de 2009 déclarée infructueuse en raison du niveau de prix des offres reçues, le projet de centre de méthanisation étudié conjointement avec le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) a été redéfini. Il a été réorienté sur la base des résultats du « Diagnostic déchets organiques » et devrait voir le jour en 2015. Il intègre les dispositions du Grenelle 2 et répond à l'objectif régional de valoriser 26,2 kg de déchets organiques par habitant à l'horizon 2019.

Le centre est appelé à co-méthaniser les boues de la future station d'épuration des eaux usées Seine-Morée (10 000 tonnes/an) avec des biodéchets collectés par l'exploitant auprès des gros producteurs (5 000 tonnes/an) et le cas échéant, par les communes auprès de leurs habitants. Une étude a été lancée en partenariat avec le SITOM93 et les collectivités du bassin versant du futur centre pour évaluer les conditions de faisabilité de la collecte des déchets organiques des ménages et des gros producteurs.

L'installation réceptionnera aussi les ordures ménagères et les refus de tri puis les conditionnera en balles en vue de les transférer prioritairement par voie ferrée jusqu'à des unités de valorisation énergétique. Sa capacité sera de 85 000 tonnes/an.

Le projet est évolutif pour tenir compte de la montée en puissance des tonnages de biodéchets. D'un montant de 64,5 millions d'euros, il est financé à parts égales avec le SIAAP.

Projet à Romainville/Bobigny: obtention du permis de construire et de l'autorisation administrative d'exploiter

Le Syctom a obtenu un permis de construire pour le centre multifilière à Romainville/Bobigny et l'autorisation administrative d'exploiter. Cet équipement comportera une unité de tri-méthanisation des ordures ménagères résiduelles, une unité de tri des collectes sélectives, une unité de pré-tri des objets encombrants ainsi qu'une plateforme fluviale sur le canal de l'Ourcq. Le creusement d'un tunnel sous la RN3 pour relier cette dernière au site de traitement s'est poursuivi en 2010.

Une subvention Ademe

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a accordé une subvention de 10 millions d'euros au Syctom pour la transformation de son centre de transfert à Romainville en centre de méthanisation, soutenant ainsi sa stratégie de complémentarité des modes de traitement des déchets. Le Syctom bénéficie ainsi d'une part des recettes de la TGAP additionnelle pour financer un investissement vertueux. Elle s'ajoute à celle allouée par la Région Île-de-France pour un montant de 10,7 millions d'euros.



ÉTUDE « DIAGNOSTIC DÉCHETS ORGANIQUES »

Le Syndicat a engagé un programme d'investissements pour développer ses capacités de valorisation des déchets organiques, lesquels représentent près de 60 % des ordures ménagères résiduelles (OMR). À Romainville comme à Ivry-Paris XIII, il est envisagé d'extraire la part organique des OMR par des procédés mécaniques de tri, en raison de l'organisation actuelle des collectes et de la densité urbaine de l'agglomération parisienne. Cependant, il est prévu que ces unités puissent accueillir à moyen ou long terme des biodéchets collectés de façon spécifique. De plus, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) prévoit qu'à compter de 2012, les biodéchets des gros producteurs devront être triés à la source et valorisés en vue de favoriser le retour à la terre de la matière organique.

Identification des gisements

Dans ce contexte, le Syctom a souhaité identifier et quantifier les différents gisements de déchets organiques qui relèvent de sa compétence: ceux actuellement ramassés avec les OMR et générés par les ménages, les marchés alimentaires, les petits commerces et la restauration commerciale et collective.

L'étude qu'il a réalisée constitue un état des lieux instantané à l'échelle globale de son territoire. Au total, les déchets organiques valorisables à court et moyen termes, par compostage domestique ou via des collectes sélectives, s'élèvent à environ 83 000 tonnes à l'année, soit 4 % des ordures ménagères. Ces données devront être revues en fonction de l'évolution de la réglementation et des modes de gestion des déchets organiques que les collectivités adopteront, notamment vis-à-vis de ceux qu'elles produisent directement. L'étude a également montré que, constitué de pavillons et de petits immeubles collectifs, le tissu urbain du bassin versant du futur centre de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois pouvait être propice à une gestion à la source des déchets organiques.

LA MÉTHANISATION: UN TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Le procédé de méthanisation reproduit, en l'intensifiant, le cycle naturel de décomposition des résidus végétaux. Il permet de valoriser doublement les déchets biodégradables (résidus alimentaires et déchets verts, papiers et cartons souillés, textiles sanitaires) :

- en énergie: le biogaz libéré lors de leur fermentation est récupéré pour être transformé en chaleur, en électricité, en biocarburant ou réinjecté dans le réseau de gaz naturel;
- en compost: les résidus de la méthanisation (digestats) sont stabilisés pour fabriquer un produit organique propre à enrichir le sol en humus.

STOCKAGE

L'enfouissement comme mode de traitement de secours

Conformément à la hiérarchie des modes de traitement fixée par la directive déchets de 2008 et au principe de proximité, le Syctom ne recourt au stockage qu'en dernier ressort : pour les déchets qu'il ne peut valoriser en énergie faute de capacités d'incinération suffisantes, et pour les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas actuellement de solutions de valorisation viables sur le plan technique, économique et environnemental. Font partie de cette catégorie les résidus du traitement des fumées d'incinération (REFIOM) et les déchets dont les matières recyclables ont déjà été extraites (refus de tri des collectes d'encombrants pour l'essentiel).

Exerçant sa mission de service public dans une zone urbaine très dense, le Syctom ne dispose pas d'installations de stockage de déchets dangereux ou non dangereux (ISDD ou ISDND). Il recourt à des sites privés situés en dehors de son périmètre d'intervention et qui, certifiés conformes à la norme ISO 14 001, présentent des garanties en matière de maîtrise des risques environnementaux.

En 2010, compte tenu des travaux pour la prolongation de l'exploitation de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII d'une part, et du blocage de ce centre et de celui de Saint-Ouen lors du mouvement social lié à la réforme des retraites d'autre part, le Syctom a dû recourir plus qu'à l'accoutumée à l'enfouissement, et ce malgré le fonctionnement à pleines capacités d'Isséane et le recours à des unités d'incinération privées. Ces circonstances montrent d'une part à quel point les installations du Syctom ne sont pas surdimensionnées par rapport aux besoins de traitement de la métropole et d'autre part les difficultés à trouver des capacités d'incinération disponibles à proximité.

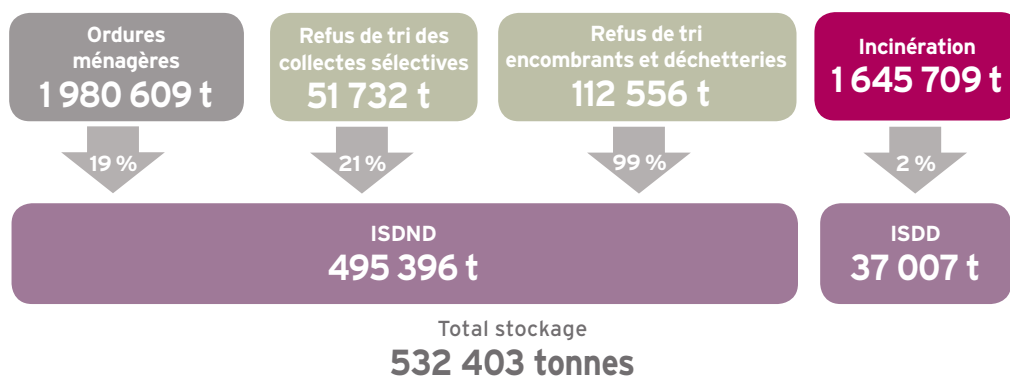


Les objets encombrants pré-triés
à St-Denis sont acheminés vers
le stockage par voie d'eau.

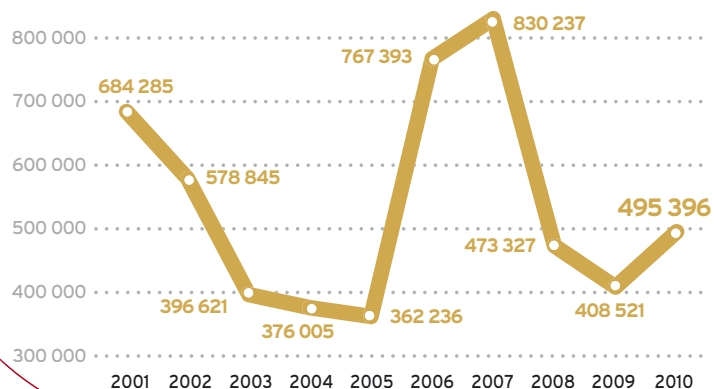
LES CIRCUITS DU STOCKAGE

Les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri qui, faute de capacités, ne peuvent être valorisés en énergie, sont stockés dans des ISDND, réservées aux déchets non dangereux. Ces installations répondent à une réglementation stricte relative à l'étanchéité du sous-sol, à la récupération du biogaz et des lixiviats, au drainage des eaux de pluie et au suivi de la qualité des nappes phréatiques. Les cendres et les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) concentrent les polluants contenus dans les déchets ou générés lors de la combustion. Ils subissent un traitement qui les rend inertes avant d'être enfouis en ISDD, réservée aux déchets dangereux. Ils sont stockés dans des alvéoles étanches qui sont répertoriées pour assurer leur traçabilité. En outre, 20 637 tonnes de gravats issus des encombrants et des déchetteries ont été déposées en centre de stockage réservé aux déchets inertes.

Au total, 23 % des déchets réceptionnés par le Syctom sont enfouis dans les ISDND et les ISDD.



ÉVOLUTION DES DÉCHETS STOCKÉS EN ISDND en tonnes



Installation de stockage de déchets dangereux à Claye-Souilly.

TRANSPORT ALTERNATIF

Cap maintenu sur le développement du fret fluvial

Le rééquilibrage des modes de transport fait partie des orientations de la politique européenne des transports et du Grenelle de l'environnement pour limiter les nuisances liées au trafic routier : émissions de gaz à effet de serre, pollutions atmosphérique et sonore, encombrements, risques d'accidents. Le PREDMA de l'Île-de-France prévoit également de recourir davantage à la voie fluviale et au rail pour le transport des déchets.

Depuis 1995, le Syctom a fait du développement des transports alternatifs à la route l'une de ses priorités stratégiques pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. Pour l'implantation de ses équipements comme pour le choix de ses partenaires industriels, il prend en compte la possibilité d'utiliser des modes doux.

En 2010, la quantité de déchets ou de matières recyclables expédiée par barges s'est stabilisée, à hauteur de 358 068 tonnes (+1 % par rapport à 2009). Le trafic fluvial a représenté 28 % des tonnages évacués, au lieu de 31 % en 2009 du fait de l'augmentation des transferts d'ordures ménagères entre unités du Syctom. L'utilisation de la voie d'eau a évité 15 000 camions sur les routes.

Préparation d'un partenariat avec VNF

Le Syctom s'est rapproché de Voies Navigables de France pour signer un contrat de performance visant à développer le transport fluvial des déchets.

En contrepartie de l'engagement du Syctom de poursuivre sa politique d'évacuation des flux par voie d'eau, VNF lui apportera un appui technique (participation à des études de faisabilité, identification de bonnes pratiques environnementales...). Des échanges plus réguliers auront lieu entre les deux organismes sur les projets de transport fluvial de l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Une réflexion conjointe est envisagée sur les éventuelles améliorations du réseau navigable et des équipements de transport pour de meilleures performances environnementales.

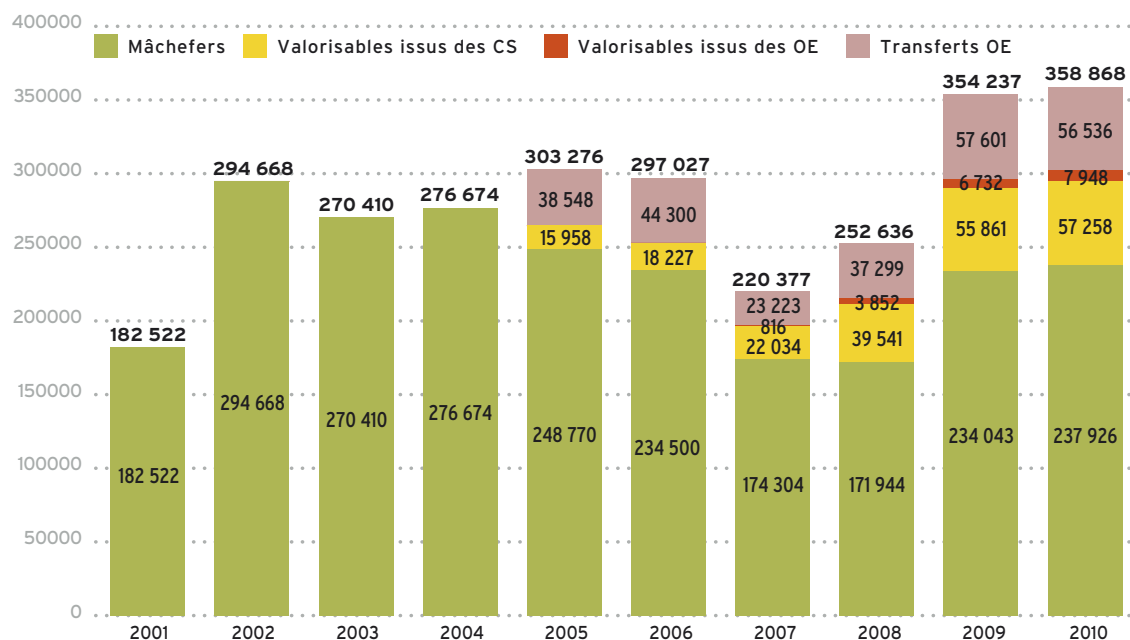
Expérimentation de trafics fluviaux

À la suite de la fermeture des Papeteries de la Seine à Nanterre, des tests de transport fluvial de vieux cartons ont été effectués pour approvisionner les 3 papetiers repreneurs. Cette expérimentation laisse envisager la mise en place d'un trafic fluvial régulier en 2012 soit près de 20 000 tonnes transportées et 1 000 camions évités.



Vue de nuit de la passerelle d'évacuation des mâchefers à Isséane.

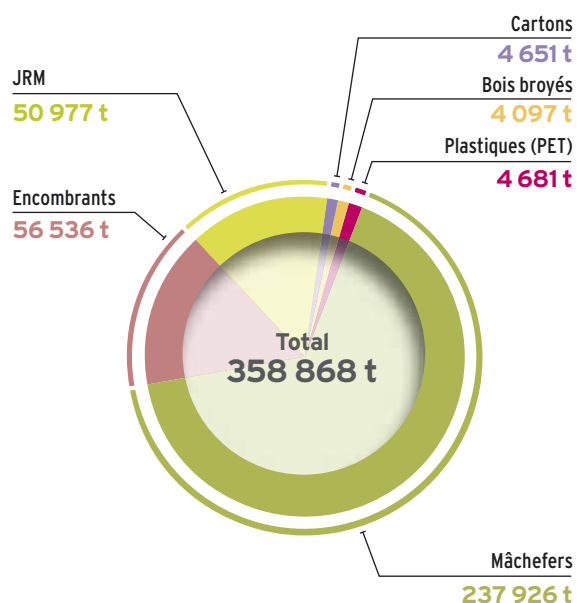
ÉVOLUTION DU TRANSPORT ALTERNATIF DE MATÉRIAUX en tonnes

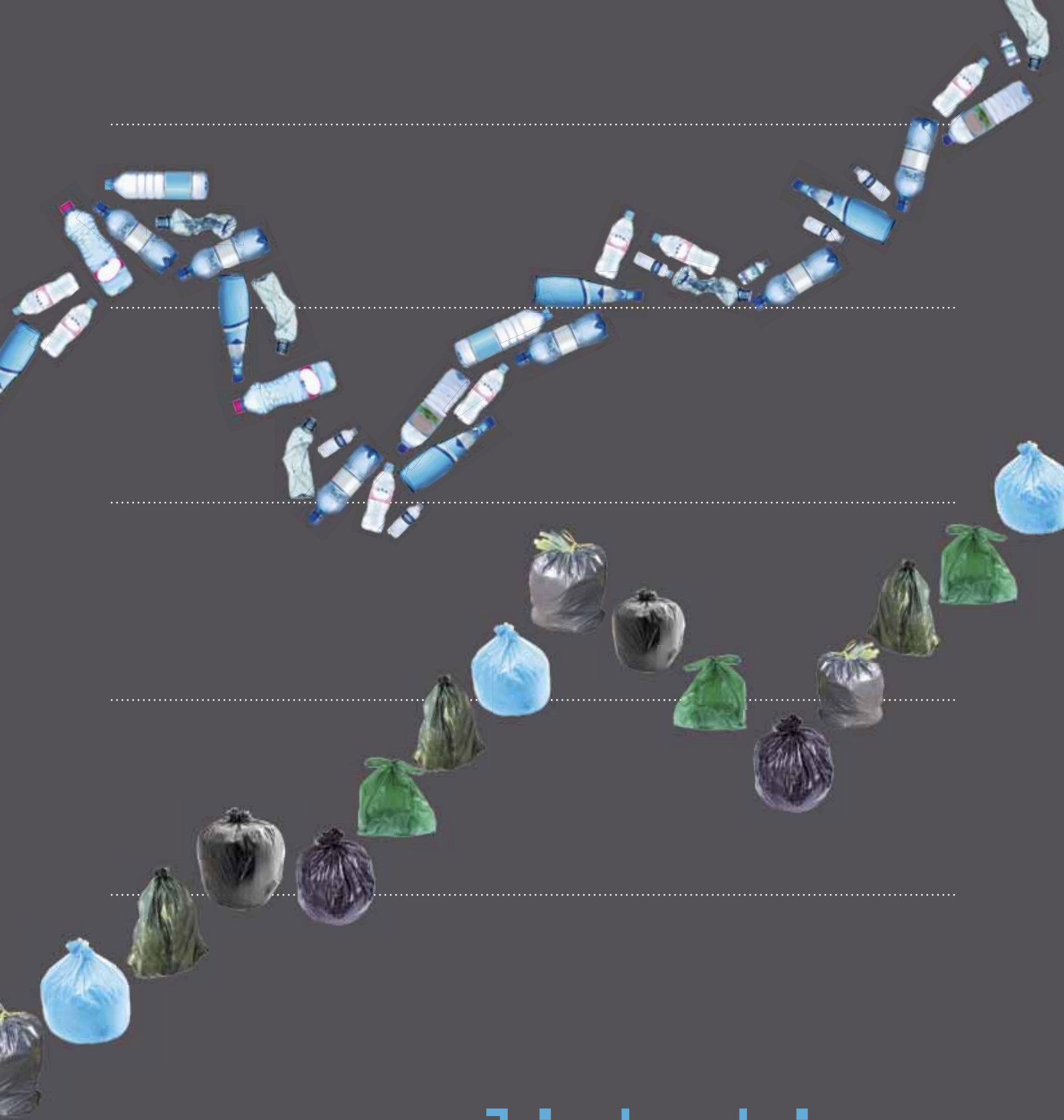


En 10 ans, le fret fluvial du Sycotom a doublé. En 2010, l'augmentation de 1 % des tonnages évacués par la voie d'eau recouvre :

- la pérennisation des trafics fluviaux mis en œuvre pour le compte du Sycotom (JRM, bouteilles en PET, bois broyé issu des objets encombrants),
- le maintien des tonnages de mâchefers transportés par barges, la mise en place d'une nouvelle organisation pour le transfert des mâchefers d'Isséane ayant compensé la baisse de production de mâchefers des unités du Sycotom à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen en 2010.

RÉPARTITION DU TRANSPORT FLUVIAL PAR MATÉRIAU





consolidation
financière

82 %Part de la redevance
dans les recettes
de fonctionnement**305,7**millions €
Dépenses de
fonctionnement
du Syctom**+ 41 %**sur les recettes
de ventes
de matières*

Rapport technique et financier

Grâce à une maîtrise continue des dépenses du Syctom, le montant global de la redevance est resté stable en 2010, s'élevant environ à 273 millions d'euros. Ces efforts ont permis de ne pas venir peser sur la fiscalité des ménages de la métropole parisienne alors même que les charges d'exploitation du Syctom progressaient de 12 millions d'euros. Cette stabilisation s'explique d'une part par la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles traitées en 2010 (-1,2 % par rapport à 2009) et d'autre part par le fait que la redevance ait été contenue à + 3 % (y compris la TGAP).

Conjuguées à une gestion rigoureuse, l'augmentation des recettes tirées de la vente de matières recyclables et d'énergie ainsi que la hausse du soutien des éco-organismes ont permis au Syctom de se désendetter en 2010 et d'accroître son autofinancement pour la 2^e année consécutive.

D'un montant de 86 millions d'euros, les dépenses d'équipement ont quant à elles fortement augmenté, avec l'achèvement du centre de tri dans le 15^e arrondissement de Paris et la poursuite des travaux en vue de la prolongation de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII. Elles n'ont toutefois pas atteint les niveaux de la période d'investissement intense de 2003-2008.

Avec un excédent net de fonctionnement de 27,8 millions d'euros, le Syctom a consolidé ses capacités d'investissement, dans la perspective de la réalisation de ses projets de méthanisation en Seine-Saint-Denis et de la transformation du centre Ivry-Paris XIII.

2 %Part de la masse
salariale dans
les dépenses de
fonctionnement**- 28,5**millions €
d'endettement**20,9**millions €
Montant du soutien
du Syctom
à la collecte
sélective

* CS - OE - Mâchefers.

Budget

Stabilisation de la redevance

En 2010, le tarif de la redevance s'est élevé à 6,92 euros par habitant (versus 7,14 euros en 2009, soit une baisse de 3 %) et à 99,73 euros par tonne déversée (versus 96,83 euros en 2009 soit une hausse de 3 %), la contribution de chaque commune ou intercommunalité étant calculée au prorata de sa population et de la quantité de déchets qu'elle apporte au Sycotm.

Le produit de la redevance s'est établi à 272,8 millions d'euros en 2010, contre 273,2 millions d'euros en 2009 (- 0,5 million d'euros) compte tenu de la tendance globalement baissière des tonnages d'ordures ménagères apportés.

Le produit de la redevance a compté pour 82 % des recettes de fonctionnement du Sycotm (85 % en 2009). Sa part dans les recettes de fonctionnement a décliné légèrement compte tenu de la progression des ventes de produits et des soutiens des éco-organismes.

Vente de produits: + 10 %

D'un montant de 57,6 millions d'euros (versus 52,4 millions d'euros en 2009), la vente de produits a progressé sous l'effet principal de la hausse des cours mondiaux de matières premières, après leur effondrement en 2009.

En 2010, les recettes tirées de la vente de matières recyclables issues du tri et de l'incinération des déchets ont augmenté de près de 4,2 millions d'euros (+ 41 %) pour atteindre 14,1 millions d'euros.

Malgré la baisse de production énergétique des unités d'incinération du Sycotm (- 18 % pour l'électricité et - 3 % pour la vapeur) du fait des arrêts de production à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen (travaux et/ou grèves), les ventes de vapeur et d'électricité ont progressé d'1 million d'euros (+ 3 %), représentant 43,4 millions d'euros, en raison principalement de l'évolution tarifaire du prix de vente de la vapeur, conformément à l'avenant au contrat de vente avec CPCU signé en décembre 2007.

Aide des éco-organismes: + 28 %

Les aides des Éco-organismes, Éco-Emballages et ÉcoFolio essentiellement, sont passées de 19,3 millions d'euros en 2009 à 24,6 millions d'euros en 2010, en raison d'un meilleur soutien à la tonne. Cette évolution s'explique par une progression du taux de conformité des emballages ménagers recyclables (EMR) et des journaux, revues et magazines (JRM) aux prescriptions techniques minimales ou aux critères de qualité requis. De plus, ÉcoFolio a relevé de 20 à 22 % son taux de soutien pour le recyclage des JRM.

Dépenses d'exploitation: + 7 % sans incidence sur la redevance

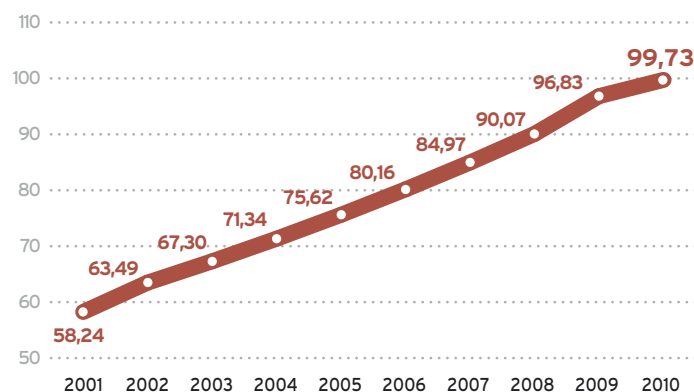
En 2009, la récession économique avait eu un effet à la baisse sur les dépenses d'exploitation (- 10 %) compte tenu de la diminution des tonnages à traiter et de l'indexation des clauses tarifaires des marchés d'exploitation sur des indices conjoncturels. En 2010, la reprise de la croissance a exercé un effet inverse. La progression des coûts d'exploitation de 171,6 millions d'euros en 2009 à 183,6 millions d'euros s'explique par la progression des tonnages de collectes sélectives et d'objets encombrants, la hausse mécanique des prix contractuels ainsi que le recours ponctuel à des exutoires extérieurs pour compenser les arrêts de fonctionnement dus aux travaux de prolongation de l'exploitation menés à Ivry-Paris XIII.

En outre, le surcoût de la TGAP additionnelle (taxe générale sur les activités polluantes) a pesé pour environ 5 millions d'euros sur les dépenses d'exploitation (au lieu de 3,9 millions d'euros en 2009, soit + 28 %).

Le renouvellement en 2010 des marchés d'exploitation de l'unité d'incinération et du centre de tri à Ivry-Paris XIII, induira une économie de 12 millions d'euros à partir de 2011.

ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE SUR LES TONNAGES

En euros/tonne



UTILISATION DE LA REDEVANCE

Pour 100 euros*

Investissements

18,09 €

Frais de gestion

7,45 €

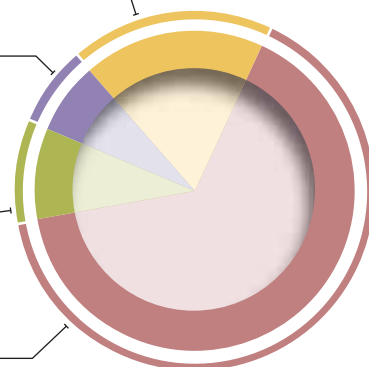
Frais financiers

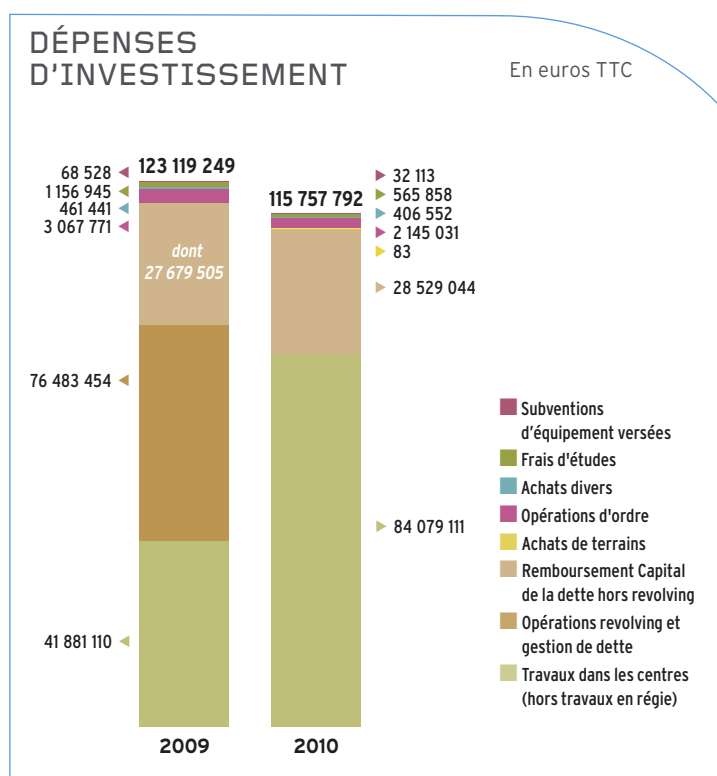
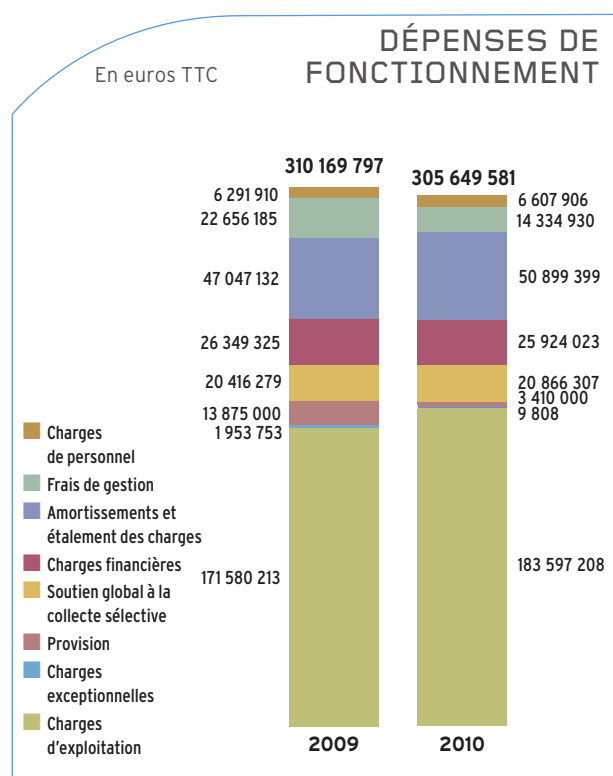
9,21 €

Total frais d'exploitation

65,25 €

* hors charges exceptionnelles





RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En euros TTC

Compte administratif	2009	2010
Contributions des collectivités adhérentes	273 232 705	272 752 802
Dotations, subventions (dont Éco-Emballages et EcoFolio) et participations	19 323 631	24 637 833
Autres produits de gestion courante (dont commercialisation des produits)	18 957 572	25 230 648
Reprises de provisions	-	-
Produits exceptionnels, régie et divers	14 073 653	5 820 979
Résultat N-1	6 929 094	4 988 660
Total des recettes de fonctionnement	332 516 655	333 430 921

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En euros TTC

Compte administratif	2009	2010
Emprunts dont gestion de dette et hors opérations patrimoniales	62 500 000	-
Subventions	230 333	1 504 994
FCTVA	15 189 792	16 028 104
Amortissements des immobilisations + charges à étaler	47 047 132	50 899 399
Provision	-	17 358 199
Autres opérations d'ordre, de régularisation et participations pour comptes de tiers	578 804	8 849 460
Réserves et résultat N-1	8 033 790	10 460 603
Total des recettes d'investissement	133 579 851	105 100 759

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PAR SITE

En M€ HT

Site	Nature du programme	Période de réalisation	Travaux financés en 2009	Travaux financés en 2010	Investissement total
Isséane	Centre de traitement (foncier inclus)	1998-2011	12,68	8,08	592,10
Saint-Ouen	Mise en conformité et amélioration continue	2010	0,21	0,43	0,43
Ivry-Paris XIII	Mise en conformité et amélioration continue	2010	0,57	0,64	0,64
Ivry-Paris XIII	Travaux de prolongation de la durée de vie du centre	2008-2012	3,97	31,63	61,93
Sevran	Centre de tri	2003-2011	0,21	1,30	16,54
Paris XV	Centre de tri	2004-2011	8,02	12,49	30,34
Nanterre	Mise en conformité et amélioration continue	2010	0,07	1,61	1,61
Romainville	Centre de tri	2010	0,36	0	0
Romainville/Bobigny	Centre de tri/méthanisation	2005-2015	6,09	5,45	249,31
Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois	Centre de méthanisation des déchets et des boues	2006-2015	1,91	1,24	34,98
Saint-Denis	Centre de transfert	2007-2012	0,83	0,28	18,77
Ivry II	Centre multifilière	2007-2023	1,15	0,44	-
Isséane	Mise en conformité et amélioration continue	2010		0,58	0,58
Sevran	Mise en conformité et amélioration continue	2010		0,03	0,03
Total			36,07	64,21	988,49

Maintien du soutien aux collectes sélectives

En 2010, le Syctom a poursuivi son effort financier en faveur du soutien à la collecte sélective, à hauteur de 125,89 d'euros par tonne entrante.

L'aide qu'il apporte ainsi à ses collectivités adhérentes en vue de favoriser le recyclage des déchets ménagers a représenté 20,9 millions d'euros, en progression de 2,5 % par rapport à 2009 (20,4 millions d'euros), du fait de la hausse des tonnages.

Stabilité des charges de personnel à 2 % des dépenses de fonctionnement

Avec 115 agents, les effectifs du Syctom sont stables depuis 4 ans et la masse salariale représente toujours 2 % des dépenses de fonctionnement, soit 6,6 millions d'euros en 2010.

2011 verra les effectifs légèrement augmenter avec le renforcement des pôles prévention et sensibilisation: recrutements d'un chargé de mission, d'un ambassadeur du déchet et de la prévention et d'un chargé des relations avec les médias.

Hausse de l'autofinancement

Les amortissements se sont élevés à près de 50 millions d'euros en 2010, dont 22 millions d'euros pour le seul centre de traitement Isséane mis en service en 2008. Ils représentent 17 % des dépenses de fonctionnement (versus 15 % en 2009). Ce niveau élevé des amortissements complété par l'affectation partielle du résultat de fonctionnement 2009 porte le taux global d'autofinancement à 64% (67 millions d'euros).

Le retour des investissements

Après une pause en 2009, les dépenses d'équipement ont progressé de 91 % en 2010, pour atteindre 86 millions d'euros (versus 45 millions d'euros en 2009). Elles représentent 74 % des dépenses d'investissement du Syctom.

La période 2003-2008 s'était caractérisée par des investissements élevés (126 millions d'euros par an en moyenne) avec la construction d'Isséane et de centres de tri à Nanterre et Sevran et la mise aux normes du système de traitement des fumées des unités d'incinération à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII.

L'année 2010 a été marquée par l'achèvement du premier centre de tri parisien dans le 15^e arrondissement, avec 15 millions d'euros de dépenses en 2010 (pour un coût total de 30 millions d'euros HT). Les mises en concurrence pour les travaux de prolongation à Ivry-Paris XIII ont permis de réaliser une économie de près de 6 millions d'euros (pour un montant de dépenses 2010 de 39 millions d'euros) ramenant le coût total de l'opération à 67 millions d'euros HT.

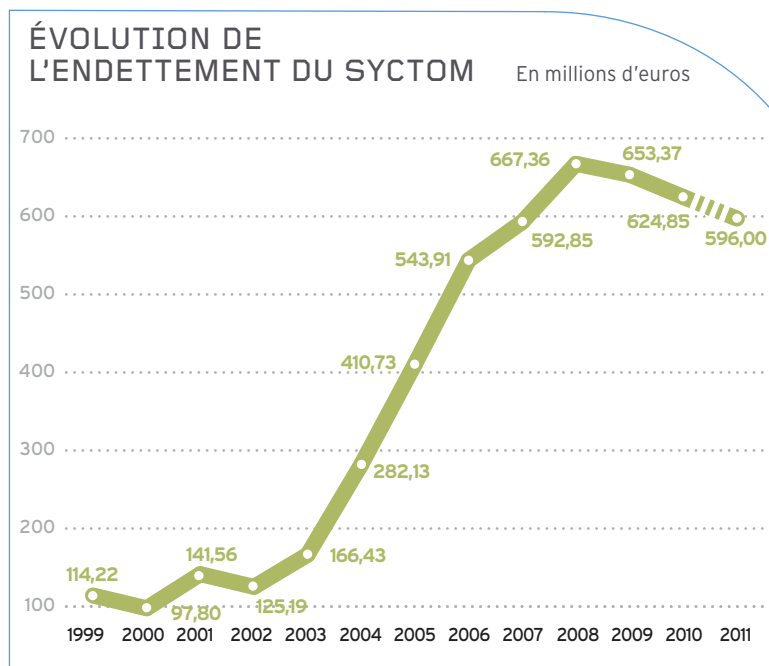
Désendettement: - 28,5 millions d'euros

Au 31 décembre 2010, le stock de la dette du Syctom s'élevait à 624,8 millions d'euros, au lieu de 653,4 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit un repli supérieur à 28 millions d'euros.

Pour la deuxième année consécutive, des besoins d'investissement inférieurs à ceux de 2003-2008 ainsi que la progression du recours à l'autofinancement, ont permis au Syctom de ne pas contracter de nouveaux emprunts et de diminuer son endettement de 42 millions d'euros en 2 ans.

Au 31 décembre 2010, le taux d'intérêt moyen de la dette du Syctom était de 4,09 %, au lieu de 4,04 % en 2009. Cette stabilité relative est due au fait que les emprunts à taux fixe représentent 62 % de sa dette.

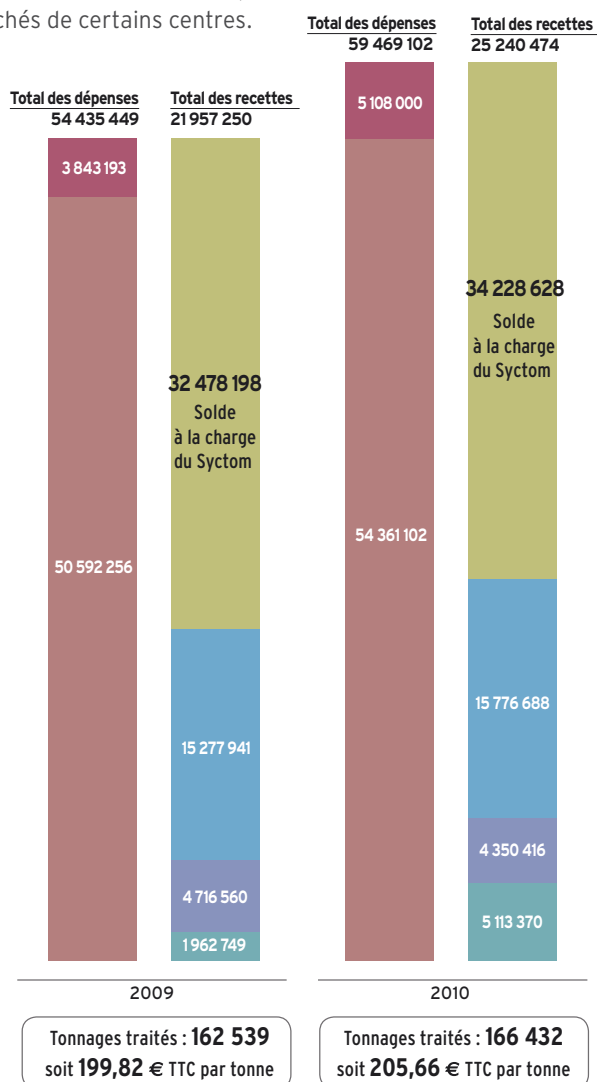
Les charges financières du Syctom sont passées de 26,4 millions d'euros en 2009 à 25,9 millions d'euros en 2010, soit une baisse de 500 000 euros, compte tenu essentiellement de la diminution de l'encours de la dette.



COÛT DU TRAITEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES

En euros courants (hors transfert du verre et y compris traitement des refus)

Le coût net du traitement des CS est en augmentation de 2,9 % en 2010 par rapport à 2009 : 205,66 €/t contre 199,82 €/t en 2009. La hausse relative des recettes et ce, malgré la forte remontée des prix de reprise des matières secondaires, n'a pas permis de compenser l'accroissement des coûts qu'il s'agisse des amortissements, (et corrélativement des frais financiers) ou des coûts d'exploitation, c'est-à-dire le coût de traitement hors soutien incitatif à la CS de 125,89 €/t versé par le Syctom à ses collectivités membres. Ces derniers sont passés de 73,93 €/t en 2009 à 78,55 €/t en 2010, sous l'effet de la hausse des tonnages à traiter, de l'évolution des coefficients de révision des prix et du renchérissement du coût des marchés de certains centres.

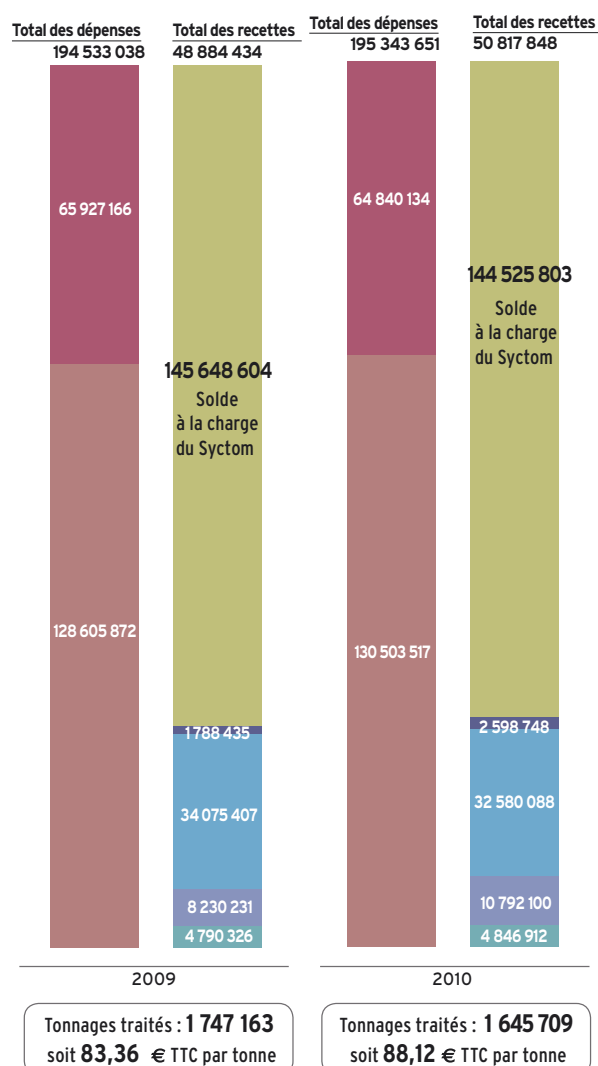


- Amortissements et frais financiers
- Charges d'exploitation TTC (dont traitement des refus de tri) et aides aux communes (dont soutien à la collecte sélective de 125,89 €/t)
- Soutien Éco-Emballages et ÉcoFolio
- Vente des journaux/magazines
- Vente des matériaux d'emballages aux filières
- Solde total à la charge du SYCTOM financé par la redevance (dépenses - recettes)

COÛT DU TRAITEMENT DE L'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

En euros courants

Malgré la maîtrise de la charge nette pour le budget du Syctom (-0,7%). La hausse du coût à la tonne de l'incinération (88,12 €/t contre 83,36 €/t en 2009) s'explique par la révision des prix et principalement par la baisse des tonnages incinérés (-101 454 t) notamment à Ivry en raison des travaux de prolongation de la durée de vie de l'usine et des grèves en fin d'année ; en effet, les charges fixes de l'installation sont alors à amortir sur un tonnage plus faible et donc pèsent plus lourd.



- Amortissements et frais financiers
- Décompensation ventes de vapeur Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII et charges d'exploitation TTC (dont traitement des résidus et mâchefers et transfert vers UIOM)
- Recettes de valorisation des sous-produits des mâchefers
- Recettes Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII (décompensation vente vapeur et électricité)
- Recettes de vente de vapeur et d'électricité - Isséane (2009)
- Soutien Éco-Emballages à la valorisation énergétique
- Solde total à la charge du SYCTOM financé par la redevance (dépenses - recettes)

S'agissant des objets encombrants, le coût du traitement diminue de 3,2 %. Il s'élève à 98,22 € TTC la tonne contre 101,54 €/t en 2009. Cette évolution trouve sa principale explication dans la forte augmentation des recettes matière issue des OE.

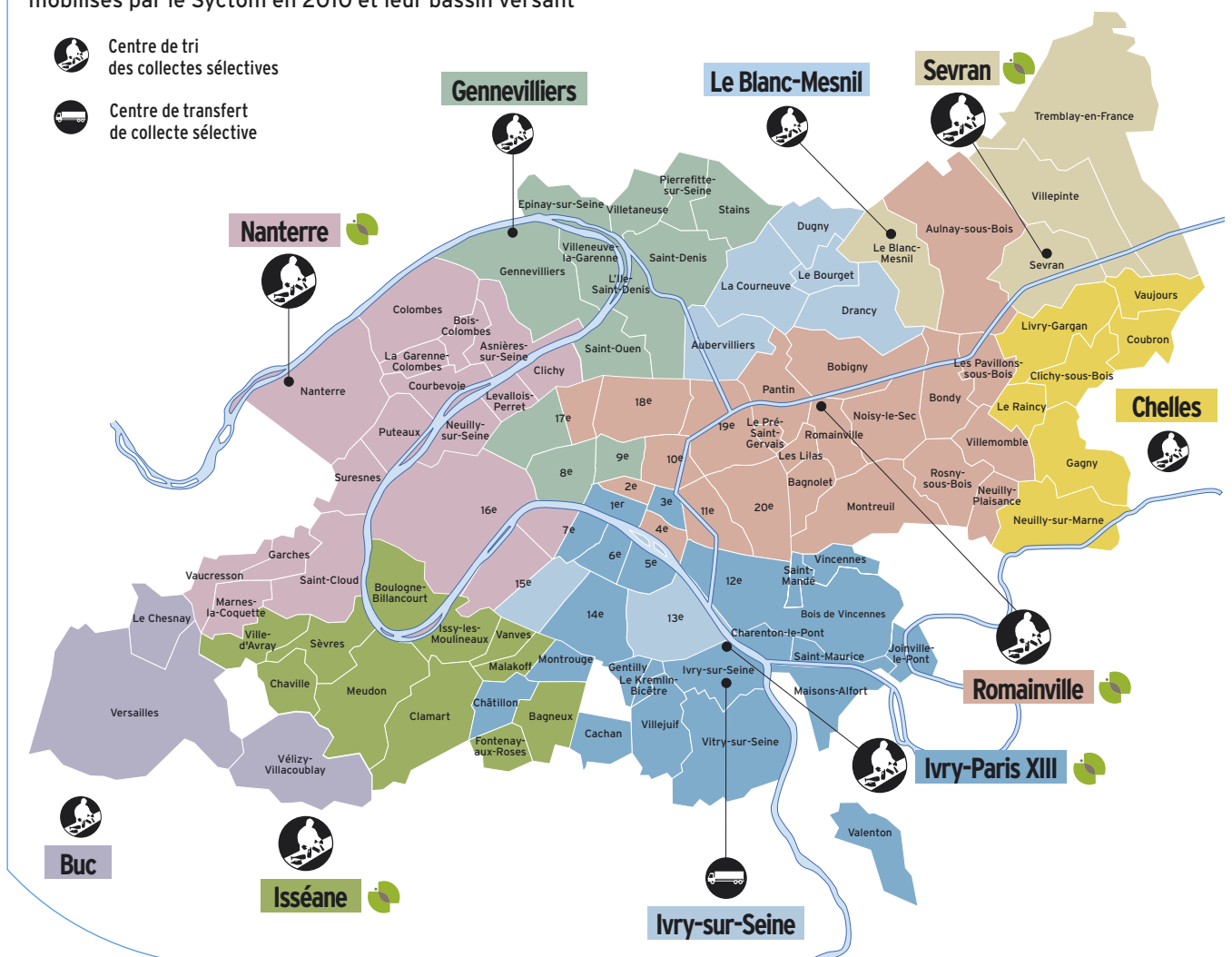
Quant au **coût du stockage**, il est en diminution : 89,69 € TTC la tonne en 2010 contre 92,58 € TTC en 2009 et ce malgré la hausse de la TGAP. En effet les nouveaux marchés contractés fin 2009 et actifs en 2010 affichent des prix en baisse.

Bilan détaillé d'exploitation

BASSINS VERSANTS 2010 DES COLLECTES SÉLECTIVES

Les centres de tri des collectes sélectives mobilisés par le Syctom en 2010 et leur bassin versant

-  Centre de tri des collectes sélectives
-  Centre de transfert de collecte sélective



COLLECTES SÉLECTIVES

En tonnes

Centre	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Ivry-Paris XIII	33 337	20 502	SITA
Romainville	34 893	18 635	Urbaser Environnement
Nanterre	32 740	21 880	Veolia Propreté
Isséane	21 534	16 726	TSI
Sevrans	9 843	7 503	Veolia Propreté
Gennevilliers	12 231	8 792	SITA
Buc	6 704	3 991	Nicollin
Ivry-sur-Seine (déchets transférés au Blanc-Mesnil pour être triés)	12 364		Paprec
Blanc-Mesnil	5 090	12 402	
Chelles	5 631	4 268	Génériss
Total	174 367	114 700	

FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

En tonnes

Matériau	Tonnage recyclé	Filière	Devenir	Transport
JRM	57 991	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)	Papier journal	Fluvial (péniche ou conteneurs)
EMR (carton brun + cartonnettes)	31 348	Europac (76), Sacia (02), Emin Leyder (10)	Carton brun	Expérimentation de transport fluvial
Gros de magasin (mélange de papiers)	12 214	Diverses papeteries en France et en Europe	Carton brun	Camion
Emballages pour liquides alimentaires (ELA)	1 056	Papeterie Georgia Pacific (17) et Nova Tissue (88)	Papier hygiène et domestique	Camion
Flacons plastiques en PET	6 193	Usine France Plastiques Recyclage à Limay (78)	Granulés entrant dans la composition des bouteilles	Transport fluvial depuis Gennevilliers
Flacons plastiques en PEHD	2 811	Diverses usines en France et en Europe	Produits en PEHD (tuyaux, assainissement, arrosoirs,...)	Camion
Aluminium issu des CS	132	Usine Regeal-Affimet à Compiègne (60)	Aluminium utilisé pour couler diverses pièces (secteur automobile notamment)	Camion
Aluminium issu des mâchefers	2 609	Repris par Corepa à Bruyères-sur-Oise (95) puis envoyé vers l'usine Refinal (59)	Aluminium utilisé pour couler diverses pièces (secteur automobile notamment)	Camion
Acier issu des CS	2 408	Repris par TIRFER à Bonneuil-sur-Marne (94) puis envoyé vers des usines sidérurgiques (Nord de la France et Benelux)	Produits en acier	Camion
Acier issu des mâchefers	34 863	Idem que l'acier issu des CS	Produits en acier	Camion

ENCOMBRANTS

En tonnes

Centres de tri des encombrants	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Romainville*	0	48*	Urbaser Environnement
Pierrefitte	11 594	5 810	CDIF
Gennevilliers	26 788	14 382	SITA
Claye-Souilly	9 939	4 360	REP
Gennevilliers	4 386	2 365	REP
Villeneuve-le-Roi	6 932	3 520	Paprec
Buc	7 494	3 094	Nicollin

Centre de transfert des encombrants	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Chelles (Génériss)	8 077	3 546	Claye-Souilly REP
Noisy (Génériss)	19 522	8 575	Claye-Souilly REP
Ivry	11 478	5 031	Claye-Souilly REP
Chatillon (Veolia Propreté)	7 310	3 214	Claye-Souilly REP
Ivry (CFF)	38 054	15 771	Gennevilliers SITA
Saint-Denis (Génériss)	30 565	15 355	Bonneuil Veolia

Total encombrants	182 139	85 071	
--------------------------	----------------	---------------	--

* L'activité du centre de pré-tri des encombrants à Romainville est interrompue depuis 2009 en raison des travaux de transformation du centre.
Les 48 tonnes valorisées sont des matériaux issus des travaux sur le site.

DÉCHETTERIES

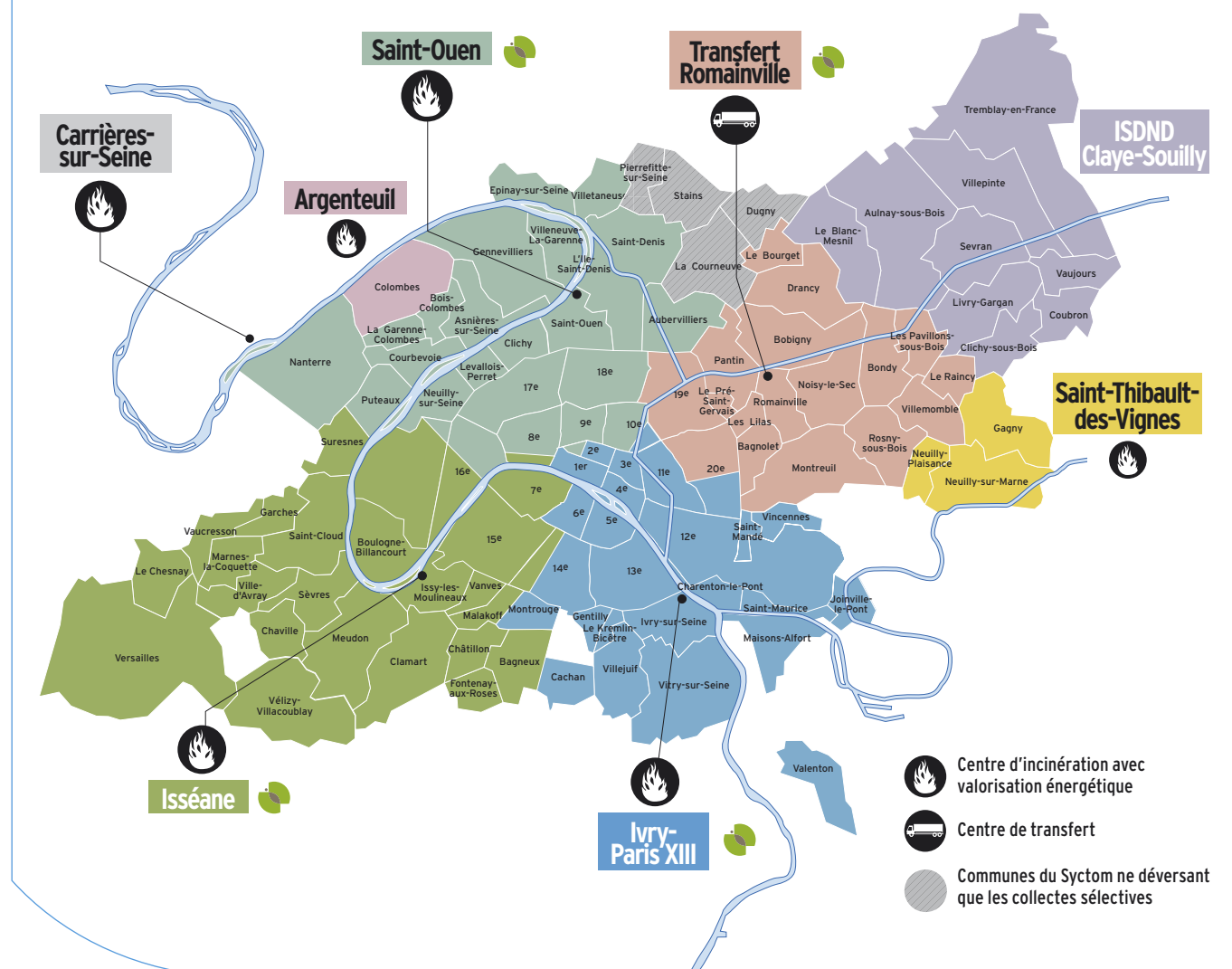
En tonnes

Centres	Déchetteries		Exploitant
	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	
Romainville	21 495	7 652	Urbaser Environnement
Saint-Denis	3 050	2 221	Veolia
Ivry-Paris XIII	5 190	4 374	SITA
Total	29 735	14 248	

BASSINS VERSANTS 2010 DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le Syctom découpe son territoire en zones de collectes appelées bassins versants. Associée à un centre de traitement, chacune d'elles est conçue pour limiter le parcours des bennes – leur diamètre est de 5 à 6 kilomètres en ce qui concerne les ordures ménagères résiduelles.

En cas d'arrêt de centres (pour travaux ou en raison de mouvement social), le Syctom redécoupe les bassins versants en poursuivant la même logique d'optimisation des parcours au regard des capacités de traitement disponibles.



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En tonnes

Centre	Tonnage incinéré	Valorisation					Exploitant
		Vapeur vendue (MWh)	Électricité vendue (MWh)	Mâchefers (tonnes)	Ferreux (tonnes)	Non-ferreux (tonnes)	
Ivry-Paris XIII	519 421	754 674	23 132	96 043	12 870	603	TIRU
Isséane	467 585	511 547	69 363	88 513	7 157	797	TSI
Saint-Ouen	580 257	1 184 173	11 491	113 716	13 151	1 139	TIRU
Argenteuil	45 662	2 766	17 590	10 787	1 281	51	Novergie
Saint-Thibault des Vignes	27 142		7 069	6 264	403	19	Novergie
Carrières/Seine	44	34	4	8			Novergie
TOTAL	1 640 111	2 450 394	128 649	315 331	34 862	2 609	

CONTRÔLE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES DES CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU SYCTOM

Nature des rejets	Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005	Ivry-Paris XIII				Saint-Ouen				Isséane			
	Arrêté ministériel du 20/09/2002	jan-10 fév-10	avr-10	juin-10 août-10	déc-10 jan-11 ^[1]	fév-10	avr-10	juil-10	oct-10	fév-10	mai-10	juin-10 juil-10	oct-10
Concentrations en mg/Nm³ à 11 % d'O2													
Poussières	10	8.7	3.2	2.9	4.5	1.2	0.6	1.2	1.7	0.2	0.6	0.5	1.6
Acide chlorhydrique	10	1.5	3.1	1.3	3.0	1.3	0.9	1.1	1.3	6.2	2.2	3.6	5.6
Acide fluorhydrique	1	0.09	0.11	0.10	0.17	0.13	0.08	0.19	0.12	0.10	0.05	0.09	0.10
Dioxyde de soufre	50	12	37	36	24	13	15	11	14	2	3	2	2
Oxydes d'azote	200 (80) ^[2]	30	41	72	85 ^[3]	59	46	54	52	48	49	44	52
Cadmium+thallium	0.05	0.006	0.006	0.005	0.006	0.017	0.003	0.010	0.005	0.007	0.009	0.009	0.011
Mercure	0.05	0.001	0.002	0.001	0.006	0.027	0.002	0.037	0.002	0.016	0.017	0.029	0.026
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0.50	0.11	0.11	0.09	0.12	0.16	0.04	0.10	0.10	0,14	0.07	0.06	0.07
Dioxines et furanes (en ng/Nm³) ^[4]	0.10	0.008	0.025	0.009	0.022	0.003	0.003	0.003	0.022	0.002	0.002	0.006	0.003

[1] Le four 1 s'est trouvé plusieurs fois à l'arrêt sur les périodes initialement envisagées pour le contrôle (du fait du blocage de l'usine par du personnel extérieur lors de grèves et suite à un dysfonctionnement observé sur la chaudière). Les mesures du 4^e trimestre ont donc dû être reportées en janvier 2011.

[2] Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³). Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry-Paris XIII et à Saint-Ouen. A Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.

[3] La valeur obtenue est comprise entre les seuils réglementaires journalier (80 mg/Nm³) et semi-horaire (160 mg/Nm³). Cette double comparaison s'explique par le fait que le contrôle ponctuel des rejets par le laboratoire pour ce paramètre ne porte pas sur 24 heures mais sur une plage de prélèvement de quelques heures. Les mesures en continu réalisées par l'exploitant dans le cadre de son autocontrôle pour la même période, intégrées sur 24 heures et sur 30 minutes, sont restées inférieures aux seuils réglementaires applicables.

[4] Ng/Nm³ = nanogramme (milliardième de gramme) par mètre cube.

Nota: les valeurs indiquées sont des valeurs maximales prenant en compte la valeur du seuil de détection lorsque la valeur réelle est inférieure à ce dernier.

DÉCHETS DÉVERSÉS DANS LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE

En tonnes

REFIOM dirigés vers les ISDD

Villeparisis (contrat Syctom) en provenance de :	
UIOM à Ivry-Paris XIII	12 040
UIOM à Isséane	11 118
UIOM à Saint-Ouen	12 633
Total ISDD	35 791

Déchets inertes dirigés vers les ISDI

Claye-Souilly (contrat Syctom) en provenance de :	
Gravats déchetterie à St Denis	1 731
Gravats déchetterie à Ivry-Paris XIII	3 021
Gravats déchetterie à Romainville	5 103
Gravats triés sur Claye	3 642
Total ISDI	13 497

Déchets non dangereux dirigés vers des ISDND

ISDND de Bouqueval (contrat Syctom)	
Refus OE centre à Saint-Denis	6 276
Refus déchetterie Romainville	14 398
OM UIOM Saint-Ouen	363
OM centre à Romainville	103 994
Total	125 031

ISDND de Soignolles-en-Brie (contrat Syctom)	
Centre à Romainville	39 874
Centre à Ivry-Paris XIII	3 924
Centre de secours	3 006
Total	46 804

TOTAL ISDND marchés Syctom	412 420
-----------------------------------	----------------

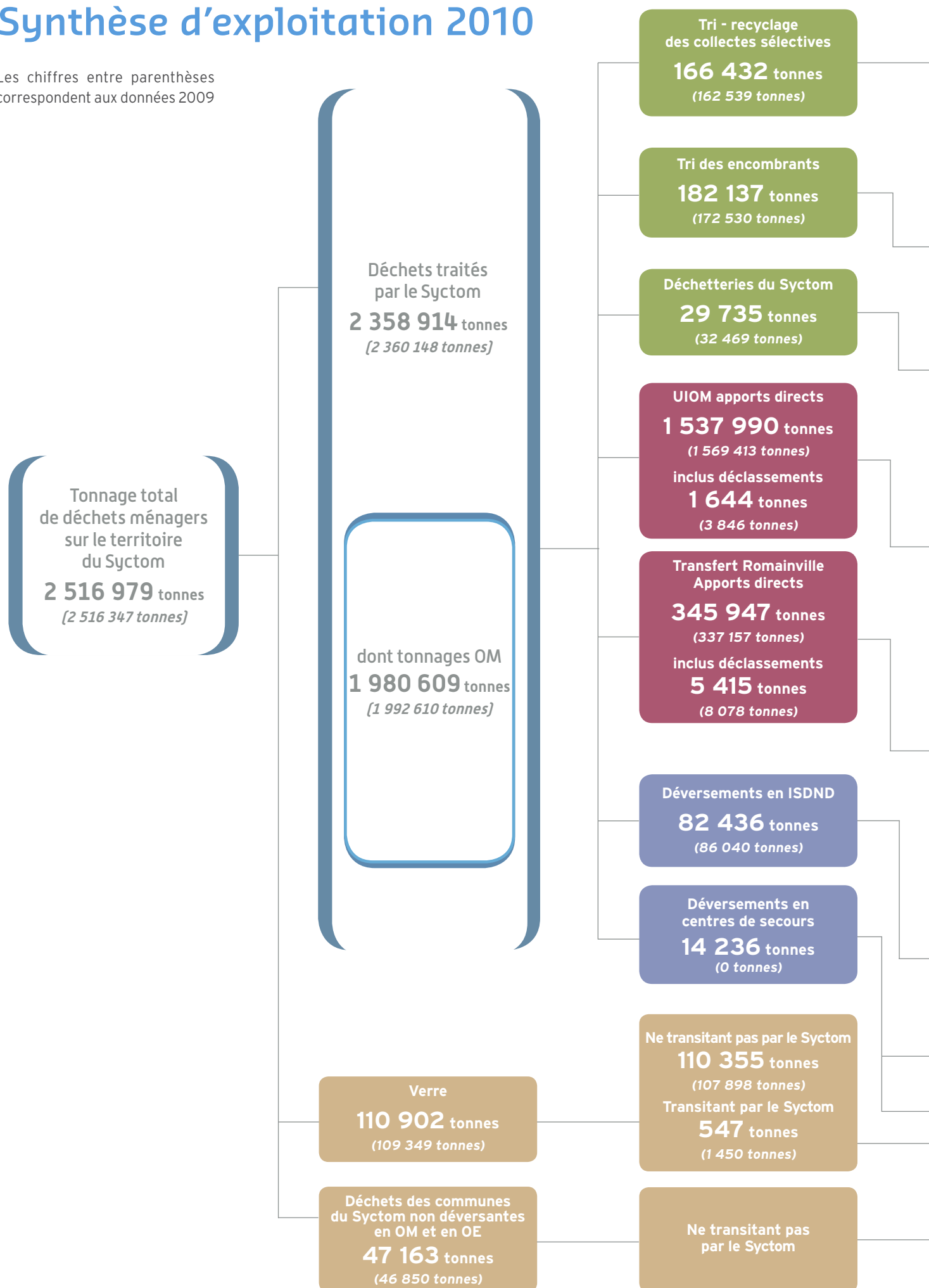
ISDND Claye-Souilly (contrat Syctom)	
OM apports directs	82 178
OM centre à Romainville	64 243
OM UIOM centre à Ivry-Paris XIII	48 006
OM UIOM à Saint-Ouen	19 882
OM UVE Isséane	6 697
OM centre de secours	6 710
Refus CS et déclassement à Sevran	2 349
Refus OE centre à Saint-Denis	16
Refus OE centre à Bonneuil	10 485
Refus déchetterie à Romainville	19
Total	240 585

ISDND (hors contrat Syctom)	
Refus de tri CS marchés privés vers REP	729
Refus de tri marchés privés vers autre ISDND	1 220
Refus de tri OE	80 398
Déclassés centres privés	30
Brueil en Vexin	42
Total	82 419

TOTAL DÉVERSÉ EN CENTRE DE STOCKAGE	544 127
--	----------------

Synthèse d'exploitation 2010

Les chiffres entre parenthèses
correspondent aux données 2009



Centres Syctom
124 498 tonnes
(122 218 tonnes)

Centres privés
41 934 tonnes
(40 321 tonnes)

Centres Syctom
30 565 tonnes
(31 668 tonnes)

Centres privés
151 573 tonnes
(140 863 tonnes)

Déchetteries du Syctom
29 735 tonnes
(32 469 tonnes)

UIOM Syctom
1 410 752 tonnes
(1 472 975 tonnes)

UIOM Privées
48 367 tonnes
(54 283 tonnes)

ISDND
78 872 tonnes
(42 155 tonnes)

UIOM Syctom
121 007 tonnes
(154 466 tonnes)

UIOM Privées
19 427 tonnes
(18 408 tonnes)

ISDND
201 719 tonnes
(162 012 tonnes)

Apports directs
82 178 tonnes
(85 675 tonnes)
déclassés
258 tonnes
(366 tonnes)

UIOM Syctom 57 tonnes
UIOM privées 4 421 tonnes

ISDND 9 759 tonnes

UIOM Privés
38 470 tonnes
(39 504 tonnes)

ISDND
8 693 tonnes
(7 346 tonnes)

Recyclage 114 700 tonnes
(117 083 tonnes)

Refus incinéré 40 862 tonnes
(37 048 tonnes)

Refus mis en ISDND 10 870 tonnes
(11 409 tonnes)

Valorisation 85 069 tonnes
(81 402 tonnes)

Refus mis en ISDND 97 069 tonnes
(91 128 tonnes)

Valorisation 14 248 tonnes
(15 879 tonnes)

Refus incinéré 816 tonnes
(811 tonnes)

Refus mis en ISDND 14 671 tonnes
(15 777 tonnes)

Mâchefers évacués 315 331 tonnes
(334 596 tonnes)

Ferreux vendus 34 863 tonnes
(38 661 tonnes)

Non-ferreux vendus 2 609 tonnes
(3 104 tonnes)

REFIOM 40 003 tonnes
(y compris PSR 2 996 t) (44 258 tonnes)

Électricité vendue 128 649 MWh
(156 142 MWh)

Vapeur autre 2 800 MWh
(2 762 MWh)

Vapeur vendue (CPCU) 2 450 394 MWh
(2 522 378 MWh)

Recyclage 111 062 tonnes
(109 447 tonnes)

Total valorisation matière

677 881 tonnes
soit **27 %*** des déchets
(697 172 tonnes)
dont mâchefers,
ferreux et non ferreux

352 803 tonnes
(376 361 tonnes)

Total valorisation énergétique

Ordures ménagères
+ déclassés + refus de tri
1 645 709 tonnes
soit **55 %*** des déchets
(1 737 991 tonnes)

Total enfouissement Syctom en ISDND

Ordures ménagères
+ déclassés
372 785 tonnes
(290 207 tonnes)
Ordures ménagères
+ déclassés + refus de tri
495 396 tonnes
soit **21 %** des déchets
(408 521 tonnes)

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000). Indicateurs techniques et financiers pour 2010.

Ce document sera soumis au vote du Comité du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers lors de sa réunion du 22 juin 2011.

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

3 centres d'incinération avec valorisation énergétique

(En tonnes)	Capacité de l'arrêté d'exploitation	Capacité technique	Quantités incinérées
Ivry-Paris XIII	730 000	670 000	519 421
Saint-Ouen	630 000	605 000	580 257
Isséane	460 000	460 000	467 585

5 centres de tri des collectes sélectives

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Nanterre	30 000	32 740
Ivry-Paris XIII	36 300	33 337
Romainville	45 000	34 893
Isséane	20 000	21 534
Sevran	10 000	9 843

2 centres de pré-tri des objets encombrants

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Saint-Denis	60 000	30 565
Romainville*	75 000	0

1 centre de transfert

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Romainville	350 000	345 947

3 déchetteries

(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Ivry-Paris XIII		5 190
Saint-Denis		3 050
Romainville		21 495

UNITÉS PRIVÉES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

Centres d'incinération

(En tonnes)	Exploitant	Quantités incinérées
Argenteuil	Novergie	45 662
St-Thibault-des-Vignes	Novergie	27 142

Centres de tri

(En tonnes)	Exploitant	Quantités réceptionnées
Buc	Nicollin	CS: 6 704 OE: 7 494
Chatillon	Veolia	OE: 7 310
Chelles	Généris	CS: 5 631 OE: 8 077
Claye-Souilly	REP	OE: 9 939
Gennevilliers	REP	OE: 4 386
Gennevilliers	SITA	CS: 12 232 OE: 26 788
Ivry	CFF	OE: 38 054
Ivry-Blanc-Mesnil	Paprec	CS: 17 454
Villeneuve-le-Roi	Paprec	OE: 6 932
Noisy	Véolia	OE: 19 522
Ivry	Généris	OE: 11 478
Pierrefitte	CDIF	OE: 11 594

Installations de stockage des déchets dangereux et non dangereux

(En tonnes)	Exploitant	Quantités
ISDD Villeparisis	SITA	Refiom: 35 791
ISDND Bouqueval	REP	125 030
ISDND Claye-Souilly	REP	240 586
ISDND Soignolles-en-Brie	SITA	46 804
ISDI	REP	13 497
Autres ISDND (hors marchés Sycotom)		82 420

* L'activité de pré-tri des OE au centre de Romainville est à l'arrêt pour raison de travaux de transformation du centre.

BILAN ANNUEL GLOBAL

Nb de communes dans le périmètre Syctom	Nb d'habitants dans le périmètre du Syctom	Tonnages de déchets bruts			Collecte sélective			Redevances	
		Chiffres du nouveau RGP pour l'année 2008 avec évolution pour 2010	ordures ménagères, balayures et déchets verts	objets encombrants	DIB	Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons	verre	déchetterie	part population
84	5 660 214		1 980 609 t, soit 350 kg/hab/an	182 137 t, soit 32,2 kg/hab/an	819 t	166 432 soit 29,4 kg/hab/an	547 t	29 735 t	6,92 €
									99,73 €

DÉPENSES ET RECETTES

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Syctom de l'Agglomération parisienne	marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Syctom (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2010 - Hors provisions)	251,3 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Éco-emballages à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat en M€ TTC	174,3 M€ TTC
Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) et y compris transport et stockage des refus de tri	98,22 €/t
Coût global de traitement des collectes sélectives	205,66 €/t (78,55 € hors soutien Syctom)
Coût global de l'incinération avec valorisation énergétique	88,12 €/t
Coût de la mise en décharge	89,69 €/t
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Multimatériaux sans verre, journaux et magazines, papiers de bureaux et carton monomatériau: 125,89 €/t
Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés: soutien à la tonne triée Éco-Emballages ÉcoFolio	18,8 millions € 3,0 millions €

VALORISATION

Valorisation issue de l'incinération	Valorisation multimatériaux	Valorisation objets encombrants	Valorisation en déchetterie	Valorisation unité de compostage	Stockage
Électricité: 128 649 MWh Vapeur: 2 450 394 MWh Mâchefers: 315 331 t Ferreux: 34 863 t Non-ferreux: 2 609 t	114 700 t de plastiques, papiers-cartons, journaux et magazines, acier et aluminium, petit électroménager	85 069 t de bois, ferrailles, gros cartons	14 248 t	0 t	495 395 t

Valorisation matière issue du tri (CS et OE) :

- Journaux/magazines: 4,35 M€
- Plastiques: 1,68 M€
- Cartons EMR: 2,26 M€
- Gros de magasin: 0,85 M€
- Acier: 0,27 M€
- Ferrailles issues des OE: 1,16M€
- Non-Ferreux OE: 0,29 M€
- Cartons OE: 0,43M€
- Verres, bois et autres: 0,18M€

Valorisation matière issue de l'incinération (en M€ HT):

- Ferrailles: 1,24 M€
- Aluminium issu de l'incinération: 1,35 M€

TOTAL recettes de valorisation matière: 14,1 M€

Valorisation énergétique (en M€ HT):

- Vente de vapeur (Isséane): 10,8 M€
- Vente de vapeur et d'électricité (Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII): 32,6 M€

TOTAL recettes de valorisation énergétique: 43,4 M€

Les partenaires du Syctom

Publics ou privés, plusieurs partenaires travaillent aux côtés du Syctom pour l'accompagner dans sa mission de service public : services de l'État, organismes publics, collectivités locales et entreprises.



LES EXPLOITANTS DES CENTRES DU SYCTOM



■ L'Union européenne mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'État.

■ Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire détermine les grands objectifs en matière de gestion des déchets et fixe les normes à respecter en cohérence avec la réglementation européenne. Le ministère définit également le budget de l'Ademe et accorde l'agrément aux organismes chargés de gérer les filières de recyclage dédiées (emballages, piles, DEEE, ...).

■ L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.

■ Les préfets délivrent les autorisations d'exploitation des unités de traitement des déchets. Ils sont aussi en charge de la création de Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), qu'ils président et dont ils arrêtent la composition, afin d'assurer le suivi des activités des centres de valorisation énergétique de leur département et l'information du public.

■ La DRIEE (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) est chargée de l'inspection des installations classées, sous l'autorité des préfets de départements.

■ La Région Île-de-France est un partenaire privilégié du Syctom. Depuis 2005, avec la loi relative aux libertés et responsabilités locales, elle est chargée d'élaborer un plan régional d'élimination des déchets. À l'issue d'un travail collaboratif engagé en 2006, le PREDMA a été voté en novembre 2009. La Région participe également aux investissements du Syndicat.

■ Le SYELOM et le SITOM93, les deux syndicats primaires membres du Syctom, relaient les actions du Syndicat dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis, et mènent des actions de proximité. Ils jouent auprès des collectivités adhérentes un rôle d'information, de coordination, d'aide à la décision et au suivi des collectes.

■ Éco-Emballages, société de droit privé agréée par l'État, soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue la plus grande partie aux collectivités locales. En 2009, le Syctom a perçu 12,5 millions d'euros de recettes d'Éco-Emballages. L'échéance de son

agrément interviendra le 31 décembre 2010 avec la fin du contrat de durée barème D.

■ OCAD3E (Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE) est une filiale commune aux quatre éco-organismes en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités territoriales et les éco-organismes comme Recylum (lampes uniquement), Éco-systèmes, Écologic et ERP.

■ ÉcoFolio est un éco-organisme, en charge depuis 2007, de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits (sont exonérés les livres, les documents de services publics, la presse et les magazines payants). Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés, notamment, par la distribution d'imprimés non sollicités. En 2009, le Syctom a perçu 1,9 million d'Euros.

■ La société CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) et EDF achètent la vapeur et l'électricité produites dans les trois unités d'incinération du Syctom. En 2009, le Syndicat a vendu 2 522 378 MWh de vapeur et 156 142 MWh d'électricité, pour un montant global de 43,15 millions d'euros.

■ Tous les centres du Syctom sont exploités par des sociétés privées, retenues à la suite d'un appel d'offres. TIRU exploite le centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen. Génériss (filiale de Veolia Propreté) exploite les centres de tri à Saint-Denis, Nanterre et Sevran. Urbaser Environnement exploite le centre de tri à Romainville. SITA exploite le centre de tri et Novergie (auparavant TIRU jusqu'au 31 janvier 2011) l'unité de valorisation énergétique du centre multifilière Ivry-Paris XIII. TIRU et SITA ont formé la société TSI pour exploiter Isséane.

■ Afin de compléter ses capacités de traitement, le Syctom a recours aux services de centres extérieurs exploités par des prestataires : SITA pour le centre de tri des collectes sélectives à Gennevilliers, le centre d'encombrants à Arcueil et à Gennevilliers ainsi que le ISDD à Villeparisis et le ISDND à Soignolles. Nicollin exploite le centre de tri et d'encombrants à Buc, Génériss exploite le centre de tri à Chelles, PAPREC celui au Blanc-Mesnil. Veolia Propreté exploite le centre d'encombrants à Chatillon et à Villeneuve-le-Roi, CFF celui à Ivry. La REP exploite les centres d'encombrants à Claye-Souilly et Gennevilliers, les ISDND à Claye-Souilly et Bouqueval et l'installation de stockage de classe 3 à Claye-Souilly. La société Novergie exploite les centres de valorisation énergétique situés à Argenteuil et à Saint-Thibault-des-Vignes.

■ Enfin, les mâchefers issus des centres de valorisation énergétique du Syctom sont traités par les sociétés MRF, REP et TIRFER.

GLOSSAIRE

- **Apport volontaire**: mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).
- **Biogaz**: gaz produit par la décomposition des matières organiques à l'abri de l'air. Cette fermentation se produit dans la nature comme dans les décharges contenant des déchets organiques, ou dans les procédés de méthanisation. Le biogaz est composé essentiellement de méthane et de gaz carbonique.
- **Biomasse**: ce sont tous les déchets organiques utilisés pour produire de la chaleur ou de l'électricité, dont ceux contenus dans les ordures. Cette source d'énergie est sans incidence sur le réchauffement climatique dans la mesure où le CO₂ dégagé lors de sa combustion est considéré comme ayant été déjà absorbé par les végétaux lors de leur croissance.
- **Bilan carbone**: c'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) développée par l'Ademe à partir de données liées aux activités directes et indirectes ainsi qu'à toutes les formes d'organisations humaines.
- **Cendres volantes**: cendres fines produites lors de l'incinération des déchets et contenues dans les gaz en sortie de la chaudière. Elles sont captées avec les poussières au premier niveau de l'épuration des fumées de l'incinération, dans l'électrofiltre.
- **Cogénération**: production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée lors de la combustion des déchets.
- **CS (Collecte sélective)**: collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines, verre).
- **DASRI** : Déchets d'activité de soin à risques infectieux.
- **DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)**: déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).
- **Le décret ministériel du 20 juillet 2005 rend obligatoires la collecte sélective et le traitement des DEEE.**
- **DIB (Déchets industriels banals)** : déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.
- **Déchets ultimes**: déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).
- **Dioxines**: nom générique d'une famille de composés toxiques qui font partie de la classe des hydrocarbures aromatiques polycycliques halogénés (HAPH). Ils sont composés d'atomes de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'halogènes (chlore, brome, iode, fluor...).
- **ELA**: Emballages pour liquides alimentaires tels que les briques.
- **EMR**: Emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts,...).
- **Énergie fossile**: énergie tirée du pétrole, du gaz et du charbon, résidus non renouvelables issus de la fossilisation d'organismes vivants dans le sous-sol terrestre au cours des temps géologiques. La combustion de ces sources d'énergie génère des gaz à effet de serre.
- **Équivalent-logement**: logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000.
- **EPCI** : (Établissements publics de coopération intercommunales) ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarités.
- **Fines**: déchets trop petits pour être captés et qui sont majoritairement des déchets organiques.
- **GES (Gaz à effet de serre)**: ils contribuent à la création d'un effet de serre qui retient la chaleur autour de la Terre. Une trop forte concentration de GES entraîne des perturbations climatiques. Ils peuvent être naturels (dioxyde de carbone, méthane ou ozone) ou produits par les hommes (comme le gaz carbonique, provenant de la combustion des carburants).
- **Incinération**: méthode de traitement thermique des déchets par combustion qui génère trois sortes de résidus: mâchefers, cendres et résidus d'épuration des fumées.
- **Installations classées**: installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de traitement de déchets.
- **ISDD (Installations de stockage des déchets dangereux)** et **ISDND (non dangereux)** procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement. Les ISDD (anciennement CET de classe 1) accueillent les déchets dangereux (REFIOM, amiante, terres polluées, ...).
- **ISDI** : Installation de stockage de déchets inertes.
- **ISDND (anciennement CET de classe 2)**. Les ISDND accueillent les déchets dits ultimes (cf. loi Royal de 1992) non dangereux (OM, refus des CS, refus des OE, DIB,...). Les centres de stockage de classe 3 accueillent les déchets inertes (gravats).
- **HQE (Haute qualité environnementale)**: les bâtiments industriels dont le Syctom s'équipe sont conçus selon les principes de la HQE.
- **JRM**: Journaux-revues-magazines
- **Lixiviats**: eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. À caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.
- **Mâchefers ou scories**: résidus non combustibles produits à la sortie du four d'incinération. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.
- **Métaux lourds**: métaux qui, accumulés dans la nature, présentent un risque pour la santé humaine, comme le plomb, le cadmium, le mercure.
- **Méthanisation**: traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques (digestat aboutissant à un compost normé). C'est une source d'énergie valorisable comme combustible.
- **OM (Ordures ménagères)**: déchets résiduels issus de l'activité quotidienne des ménages.
- **OE (Objets encombrants)** ou **monstres**: déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (gros électroménager, meubles, ...).
- **PAM**: Petits appareils ménagers.
- **PEHD (Polyéthylène haute densité)** : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...
- **PET (Polyéthylène téréphthalate)**: matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.
- **PREDMA** : Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
- **REFIOM (Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)**: résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées. Ils subissent un traitement ou une stabilisation avant d'être placés en ISDD.
- **Refus de tri (indésirables)**: emballages trop souillés ou matériaux non récupérables qui ne seront pas expédiés dans les filières de recyclage.
- **TEP (Tonne équivalent pétrole)**: mesure qui permet de comparer tous types d'énergies entre elles, par référence au pétrole. Exemple: 1 200 l de fuel = 1 TEP.
- **UIOM**: Usine d'incinération des ordures ménagères.
- **Valorisation**: elle consiste dans le réemploi ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie. (Source: directive cadre européenne de 1991).
- **Valorisation énergétique**: procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant ou en les faisant fermenter (par méthanisation) pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.
- **Valorisation matière**: valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.
- **Valorisation organique**: valorisation des déchets organiques, à l'exemple du compostage.



35, bd de Sébastopol
75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00
Fax : 01 42 33 40 47
www.syctom-paris.fr